L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.——NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 10 JANVIER 1852.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
No 83, RUE DE CHARTRES.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil-Général et du Conseil de la Première Municipalité.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 10 JANVIER.

Des dépêches transmises à un journal de cette ville annoncent que lord Palmerston a désavoué officiellement la conduite du commandant anglais qui a tiré sur le *Prometheus*, et que le gouvernement américain a reçu de Madrid l'assurance que M. Thrasher serait mis en liberté.

Union Médicale.

La presse orléanaise s'enrichit dès aujourd'hui d'une nouvelle publication. La revue scientifique et populaire fondée par le docteur DELERY, sous le titre de UNION MÉDICALE remplit une lacune qui a trop longtemps existé dans le journalisme louisianais. Il nous manquait un répertoire de la science et un opuscule périodique qui propageât les instructions et les connaissances médicales les plus nécessaires. Ce vide est au [illegible] rempli.

La première livraison de l'*Union Médicale* sera distribuée aux abonnés ce matin [illegible] de la volonté de l'éditeur le [illegible] renvoyer la distribution à lundi.

Nouvelles d'Europe.

Les journaux français apportés par le *Cambria* sont parvenus hier. Ils vont jusqu'au [illegible]. On verra plus loin les détails que [illegible] et aux pieds nous consacrons [illegible] partie de nos colonnes.

[illegible] à Paris [illegible] ne peut exprimer librement une [illegible]. Le *Journal des Débats* se contente [illegible] sans les accompagner d'un seul mot de commentaire. La *Patrie* et le *Constitutionnel* continuent à chanter les louanges du Président et à proclamer que la France a été sauvée par l'énergie et la détermination de Louis Napoléon.

[illegible]

Nouvelles des Départements.

[illegible]

Nièvre.

M. Carlier, commissaire extraordinaire du [illegible] le général Pellion et M. Corbin [illegible] sont arrivés devant Clamecy [illegible]

[illegible]

Hérault.

L'*Echo de Lodève* raconte ainsi les scènes sanglantes dont Bédarieux a été le théâtre.

«A Bédarieux des scènes de désordre et d'horreur ont ensanglanté cette ville.

«Au reçu de la nouvelle des événements du 2 décembre, la tranquillité de cette localité, que les meneurs de la démagogie, ne craignant pas cette fois de se mettre à découvert, forment une nouvelle administration, adressent des proclamations au peuple et frappent un impôt de 100,000 fr. sur les riches, payables dans la journée, sans quoi la ville sera mise au pillage. La force armée composée d'une seule brigade de gendarmerie après avoir été insultée, bousculée par la foule, se retire dans la caserne. La elle est assaillie par un attroupement des plus nombreux; des cris de morts sont proférés; les sommations sont faites, la foule s'obstine, un premier coup de feu est tiré dit-on, par la gendarmerie. Le peuple armé répond à coups de fusil. Deux gendarmes sont tués, un troisième est blessé. On crie aux autres de rendre les armes, le brigadier est atteint de deux coups de feu. Le feu est mis à la caserne, la porte s'enflamme ainsi que les greniers à foin. Un jeune homme veut sauver le cheval d'un gendarme; il paraît dans la rue, il est tué d'un coup de pistolet. Le brigadier succombe enfin, les autres sont faits prisonniers.

«Un gendarme est aussitôt saisi, on le garrotte des pieds à la tête, on l'étrangle par degrés, et, sur sa prière, on finit par l'étrangler à bout por.

tant dans la rue. Le commissaire de police, traqué de toutes parts, a pu néanmoins se sauver et accourir à Montpellier pour y chercher du secours. Des postes sont rétablis sur tous les points, les citoyens riches ne peuvent point sortir de la ville. Des menaces sont faites de tout côté. Hier encore le cadavre du gendarme martyrisé était gisant sur un tas de fumier.

«Sur ces entrefaites, au milieu des angoisses d'une population terrifiée, parvient la nouvelle de l'arrivée d'une colonne de trois cents hommes du 35me, commandés par un lieutenant-colonel.

«Les héros de ces saturnales commencent à pâlir; chacun cherche une retraite; on n'ose ouvrir les dépêches qui arrivent; quelques républicains honnêtes, mais plus prudens, sont forcés de se rendre à l'Hôtel-de-Ville; d'autres veulent pailler leurs torts, et commencent à se les rejeter les uns sur les autres. La confusion règne; les tambours du 35me se font entendre, les héros s'évanouissent, et l'heure de la justice a commencé.»

Basses Alpes.

Le *Mémorial d'Aix* publie les détails suivans sur l'insurrection qui a éclaté dans les Basses-Alpes, à Forcalquier:

«Un grand nombre d'individus, à la nouvelle des événemens de Paris, s'étaient réunis sur la place de Forcalquier et avaient montré des sentimens d'hostilité contre l'ordre public. Le sous-préfet, M. Paillard, qui venait d'être appelé à la sous-préfecture de Dunkerque, parut au balcon et voulut haranguer la foule, mais un coup de feu, dirigé contre sa personne, partit des groupes, sans toutefois atteindre ce malheureux fonctionnaire.

«Rentré dans sa chambre, il entendit des coups redoublés frappés à sa porte, et ayant reparu une seconde fois au balcon, un second coup de fusil fut tiré contre lui, et cette fois encore il fut manqué. Pourtant le cri: *Conduisons-le à Manosque!* se fit entendre, et la bande d'insurgés ayant enfoncé les portes de l'hôtel de la sous-préfecture, on s'empara de la personne du fonctionnaire et on le contraignit à marcher.

«D'autre part, les renseignemens qui arrivent des Basses Alpes indiquent que plusieurs communes étaient insurgées et même que des bandes de paysans marchaient sur Digne. Sans doute ces bruits sont exagérés.

«P. S.—Nous recevons, au moment de mettre sous presse, des nouvelles des Basses Alpes du côté de Greoulx. Les bandes insurgées ont enfoncé et pillé diverses maisons de campagne. Dans quelques villages on a levé, sur les habitans riches du pays, des impôts extraordinaires.»

M. Paillard a pu échapper aux mains des forcenés qui l'entraînaient dans les montagnes. Une dépêche télégraphique a annoncé son arrivée à Avignon. Il avait passé vingt-six heures entre les mains des insurgés, ainsi que le substitut de Forcalquier, qui est parvenu aussi à leur échapper.

Gers.

Le 5 décembre, les meneurs du parti socialiste étaient parvenus à ameuter tous les mauvais sujets du département; dans la journée, ils se rendirent maîtres, par surprise, des diverses autorités locales et les mirent en état d'arrestation. Aussitôt ils élevèrent des barricades aux abords de la ville et constituèrent une commission départementale. La cavalerie expédiée d'Auch par le préfet n'était pas en nombre suffisant pour chasser les insurgés de leurs positions. Il fallut demander des troupes d'infanterie et d'artillerie à Toulouse. A la nouvelle de l'approche de ces renforts, les insurgés, épouvantés des suites de leur criminelle entreprise, ont détruit eux-mêmes les barricades et rendu la liberté aux diverses autorités qu'ils avaient arrêtées.

Cette échauffourée n'a pas eu d'autres suites.

A Condom, l'arrivée des nouvelles de Paris avait excité une grande émotion; les anarchistes se sont réunis aussitôt et en profitant pour exciter du désordre. Les plus audacieux d'entre eux se rendirent en gouvernement provisoire et déclarèrent qu'ils s'empareraient aussitôt de la mairie et de la sous-préfecture. Les autorités, n'ayant à leur disposition qu'une simple brigade de gendarmerie, durent céder. A neuf heures du soir les factieux s'installèrent à la mairie et organisèrent des patrouilles et mandèrent le brigadier de gendarmerie; il est inutile de dire que ce brave militaire n'obéit pas à l'injonction. Dans le cours de la nuit, le sous-préfet, M. Campaigne, avait demandé des troupes au chef-lieu du département. A la nouvelle de leur approche, les membres du gouvernement provisoire furent pris par la peur, ils firent prier le sous-préfet de recevoir leur pardon, d'intercéder pour eux auprès du gouvernement. Ils quittèrent aussitôt l'hôtel de la mairie, et lorsque la troupe arriva, tout était rentré dans le calme habituel.

Jura.

Des scènes de pillage et de dévastation ont eu lieu à Poligny. Elles se sont passées surtout dans la maison du lieutenant de gendarmerie et dans celle du sous-préfet. Le lieutenant de gendarmerie, impuissant à lutter contre l'insurrection, avait quitté Poligny avec sa brigade pour aller chercher du renfort. En son absence, sa femme qui nourrissait un jeune enfant, vit son domicile envahi par une bande armée, qui mangea les provisions, but le vin et passa toute la nuit au milieu d'une orgie dont on nous permettra de passer sous silence les détails.

A la sous-préfecture, des faits plus graves encore se passaient. La sous-préfecture avait été envahie. Le sous-préfet, M. Jarry, avait été presque assommé par un coup d'instrument de sabotier et emmené prisonnier. Mme Jarry, jeune et charmante femme, qui voulut intercéder pour son mari, a été grossièrement repoussée et brutalement insultée. Un corps de garde fut installé par les insurgés dans le cabinet du sous-préfet. Les armoires furent brisées. On but les vins. Six couverts d'argent disparurent. L'appartement de Mme Jarry ne fut pas davantage respecté. On mit en pièces son piano et son mobilier. Une dame de ses amies, femme d'un autre fonctionnaire, a été victime des plus odieux outrages. Le presbytère a été pareillement envahi par une bande de forcenés, et est devenu le théâtre des plus honteuses orgies. D'autres maisons ont été, en outre, rançonnées par les jacques du Jura.

Dans toutes ces circonstances, M. de Chambrun, préfet du Jura, a déployé la plus grande énergie et le plus complet dévouement.

Var.

A Cuers, il y a eu un soulèvement sanglant. Des gendarmes ont été massacrés; le brigadier et le maire, mille fois menacés de mort, ont été jetés en prison, après avoir été roués de coups. L'émeute a pillé les casernes de gendarmerie, et tout ce qui s'y trouvait a été volé. La maison du receveur des contributions indirectes a été incendiée après avoir été pillée. Tous les employés de la recette ont été dévalisés.

Le préfet du département s'est rendu sur les lieux, à la tête de forces imposantes; leur présence a amené le rétablissement de l'ordre. Le préfet a fait investir la mairie où se trouvaient les insurgés, on a fouillé toutes les maisons de la ville. Les arrestations sont nombreuses, mais [illegible] qui opposèrent les factieux: la gendarmerie a été à la conduite la plus énergique. Un soldat, par son sang froid, a sauvé la vie d'un de ses camarades. Un insurgé couchait en joue un des militaires, le soldat s'élance sur lui et le terrasse, pendant qu'il le maintenait à terre, ce forcené parvint à sortir de sa poche un pistolet et allait le décharger, lorsqu'un grenadier lui brisa la cervelle.

Tous les individus arrêtés, parmi lesquels se trouvent les meneurs, ont été amenés à Toulon et conduits au fort Lamalgue. Les populations rangées sur le passage du convoi témoignaient leur réprobation pour les doctrines sauvages que ces misérables représentent.

A Draguignan, le brigadier de gendarmerie Lambert a été assassiné en entrant à la mairie, où il avait été mandé. Le courrier Parsant, qui menait la malle de Toulon à Draguignan, a été arrêté par douze individus armés qui ont dérobé ses dépêches. Les mesures les plus énergiques sont prises, tout fait présumer que le calme est maintenant partout rétabli dans ce département.

Allier.

On lit dans le *Messager de l'Allier*, journal de Moulins, du 4 décembre:

«Le département de l'Allier est en ce moment à peu près complètement pacifié, et l'autorité est parfaitement en mesure de réprimer toute espèce de tentative de troubles.

«La colonne expéditionnaire qui était partie pour Jaligny est rentrée hier à Moulins, ramenant ses prisonniers au nombre de trente-six. Ces malheureux marchaient attachés deux à deux entre une double haie de volontaires de la garde nationale, précédés et suivis par de forts détachemens de chasseurs.

«On nous communique de nouveaux détails sur la conduite dont les brigands du Donjon se sont rendus coupables envers leurs prisonniers. C'est au moment où la nuit est venue que les [illegible] de la Charité à tuer, et l'on a pris au petit jour [illegible] de Lapalisse, l'escorte voiturait à [illegible] les injures les plus grossières et les menaces les plus atroces, avec accompagnement de chansons démagogiques ou obscènes. Le temps était brumeux, le sol glacé; le ciel [illegible] les honorables citoyens ainsi conduits grelottaient et se plaignaient du froid, ce qui amusait beaucoup leurs bourreaux. M. de La Boutresse avait essayé de se réchauffer, de battre des bras, on lui lia les mains. Voilà donc l'humanité de ces bandes. En arrivant à Lapalisse, les insurgés ont dirigé leurs captifs vers la prison publique. Au moment d'y entrer, le juge de paix du Donjon eut l'air d'hésiter; il appuya la main sur le chambranle de la porte; c'est là qu'il reçut un coup de crosse de fusil qui lui écrasa deux doigts. Quand ces bandits se furent éloignés, les prisonniers parvinrent à regagner leurs domiciles à travers les recherches de nouveau, et on ne reconnut à première vue que le juge de paix, que sa blessure faisait horriblement souffrir, et qui fut enfermé seul, tous les autres étant parvenus à se cacher.»

Bas Rhin.

On lit dans l'*Alsacien*, journal de Strasbourg, du 9 décembre:

«A Bouxwiller, on a arraché les proclamations. On croit être sur les traces de l'auteur.

«Les cantons de la Lorraine allemande n'ont pas été agités du tout.

«A Marmoutier, tous les hommes les plus influens se sont offerts de prêter assistance à la force publique. On cite MM. Bauer et Adam, notaires, Guntz, médecin, les deux huissiers, le percepteur, l'adjoint et quelques membres du conseil municipal comme ayant été les plus empressés à donner leurs concours.

«A Hochfelden, M. le maire Heberlé, et tous ses nombreux parens et amis, des cultivateurs et des artisans de tous les états, ont aussi eu la bonne pensée de se réunir et de se concerter avec les agens de la force publique pour les aider en cas de besoin.

«Samedi soir, à Mulhouse, un groupe de deux cent cinquante à trois cents individus stationnait près de la porte de la ville, attendant le courrier de Lyon qui était en retard.

«On y remarquait l'action de quelques meneurs, bientôt des cris séditieux se sont fait entendre, entre autres celui de *à bas les bonnets!* Alors que en ce lieu les sommations de se disperser, et comme on n'y a pas obtempéré, la gendarmerie, la troupe et la police ont opéré l'arrestation de cinq des plus récalcitrans et ont immédiatement fait déblayer la place.

«Aucune nouvelle tentative n'a été renouvelée, et la ville a repris son calme habituel.»

Drome.

On lit dans le *Courrier de la Drome*, journal de Valence, du 8 décembre:

«Des bandes soudoyées et poussées par les sociétés secrètes ont tenté un mouvement sur Crest, c'était un ramassis de misérables venus des environs de cette ville; mais la prompte énergie de nos autorités et le bon sens des populations en ont fait pleinement justice.

Hier encore, les émeutiers, comptant sans doute sur un reste d'insurrection à Paris, ont essayé un dernier effort de jacquerie pour arriver au but de leurs projets exécrables, le pillage; nos braves soldats les ont repoussés avec vigueur et décision.»

Gard.

«Deux cent démagogues s'étant portés avant-hier sur l'Hôtel-de-Ville de Lasalle, s'en sont rendus maîtres sans coup férir, personne n'étant là pour le défendre. Le commandant de la garnison de Saint-Hippolyte, informé de ce fait, a envoyé hier matin dans cette commune cinquante hommes à l'approche desquels les insurgés, saisis d'une terreur panique, ont abandonné la mairie et ont pris la fuite dans diverses directions.

«Les rapports qui arrivent dans la matinée à la préfecture établissent que les troubles, partout où il s'en était manifesté dans le département, ont été énergiquement réprimés, et que l'ordre est définitivement assuré dans toutes les communes.»

Gironde.

On lit dans le *Mémorial bordelais* du 8 décembre:

«Le général Le Pays de Bourjolly est arrivé hier soir à Bordeaux, par le courrier de Paris. Il s'est rendu immédiatement à la préfecture, auprès de M. Haussmann, auquel il a donné communication des pouvoirs dont il est investi. M. Le Pays de Bourjolly vient prendre le commandement des trois divisions militaires, en remplacement de M. le général d'Arbouville, démissionnaire.»

Loire-Inférieure.

On lit dans le *Breton* de Nantes du 8 décembre:

«M. Maurice Duval, nommé commissaire extraordinaire des départemens de l'Ouest, est arrivé à Nantes.

»Notre ville jouit, par continuation, du plus grand calme; il en est de même des arrondissemens de la Loire-Inférieure, d'après les lettres qui nous parviennent.»

Loiret.

On annonce que l'émeute est complètement terminée à Bonny, et que la ville est rentrée dans l'ordre. Le curé n'a pas été tué, comme le bruit en avait couru hier et aujourd'hui à Orléans; il a seulement été fait prisonnier, ainsi que le maire.

Les insurgés étaient complètement maîtres de la ville et y avaient construit des barricades énormes; mais, à l'approche de la force armée, ils ont démoli eux-mêmes leurs barricades et ont abandonné la ville sans résistance à nos braves soldats.

Le bataillon du 27e de ligne, arrivé cette nuit de Paris, est parti ce matin en colonne mobile pour explorer l'arrondissement de Gien, traverser les localités troublées par l'émeute, et rassurer par sa présence la saine population, épouvantée des excès sauvages que le socialisme commet de toutes parts.

Nord.

Les populations de Turcoing, de Roubaix et des centres industriels qui les avoisinent, continuent de rester dans le calme le plus complet; les populations commerçantes voient surtout dans ce qui vient de se passer, et pour nous servir de leur expression, six mois de chômage escomptés. Elles espèrent voir se ranimer les affaires qui, il y a quinze jours étaient encore menacées de rester plusieurs mois dans la souffrance.

Rhone.

On lit dans le *Courrier de Lyon* du 9 décembre:

«Par décret du Président de la République en date du 7 décembre, le général de Castellane a été nommé général en chef de l'armée de Lyon.

«Il continuera à exercer le commandement supérieur des 5e et 6e divisions militaires concurremment avec celui de toutes les troupes stationnées dans ces deux divisions.

«A Crest (Drome), il y a eu un conflit qui a été promptement comprimé par l'accord de la troupe et de la garde nationale. Là, comme sur d'autres points, les bandes s'étaient organisées au dehors et se dirigeaient sur la ville.

«Hier, vers dix heures du soir, les deux escadrons qui avaient été envoyés à Villars sont rentrés dans notre ville, emmenant une vingtaine de prisonniers qu'on avait placés sur des voitures. A Trevoux, M. Delatour, procureur de la République, s'était joint à la force armée qui s'est dirigée sur le lieu du rassemblement.

«Comme nous l'avons dit, cette bande s'est dispersée à l'approche de la colonne. On a trouvé dans cette localité deux gendarmes blessés qui faisaient partie de l'escorte de la malle-poste retenue dans la nuit du 4 au 5. Ces malheureux, dont la résistance avait irrité les agresseurs, ont été l'objet des plus mauvais traitemens.

«Cette bande était en partie composée d'individus venus de la Croix Rousse et des communes qui bordent la Saône.

«Les habitans des campagnes, au lieu de s'associer à leur entreprise, ont prêté main forte à l'autorité et l'ont aidée à faire des arrestations.

«Nous apprenons que la bande démagogique qui s'était réunie le 5 entre Cluny et Mâcon a dévalisé quelques maisons riches de ces localités et a pillé la caisse de quelques-uns des percepteurs des communes qui se sont trouvées sur son passage.

«Nous apprenons aussi que l'auteur des *Méditations*, voyant l'orage s'approcher de Monceaux, a fait requérir à Mâcon des forces militaires pour protéger sa résidence. L'autorité s'est empressée de déférer à sa prière.

Ain.

Le département de l'Ain devait avoir aussi sa part de désordres. C'est à Saint-André-de-Corcy que le mouvement a éclaté. On lit dans le *Journal de l'Ain*, du 8 décembre:

«Dans la soirée du 5 décembre, des individus, venus des faubourgs de Lyon ou des villes voisines, ont entraîné avec eux quelques paysans de Saint-Marcel, puis se sont portés sur la route de Lyon à Strasbourg, à son entrée dans le département de l'Ain. Après avoir arrêté le diligences, pillé les dépêches, ils sont allés attaquer la caserne de gendarmerie de Saint-André-de-Corcy.

«Le brigadier et deux gendarmes arrivèrent aussitôt à cheval pour repousser cette attaque, mais ils furent reçus par une décharge qui les blessa tous trois. Un gendarme a reçu deux balles dans la poitrine, et est mort des suites de ses blessures.

«Ecrasés par le nombre, ces braves gendarmes ont encore pu se dégager et s'éloigner jusqu'à Neuville.

«Une force assez considérable a été dirigée sur ce point, de Bourg et de Lyon. Dix-sept individus ont été arrêtés et conduits à Lyon.

«Des détachemens de cavalerie et d'infanterie parcourent en ce moment la route de Lyon à Villars.»

Yonne.

On lit dans la *Constitution*, journal d'Auxerre, du 9 décembre:

«Les nouvelles reçues ce matin des divers points du département annoncent que tout est rentré dans l'ordre.

«Il y avait eu dimanche des désordres à Mery-la-Vallée. Le procureur de la République s'y est transporté aussitôt, et y a mis douze individus en état d'arrestation. Ils ont été sur-le-champ transférés à Joigny.

«Le même jour, à Saint Fargeau, les agens du désordre avaient délivré cinq prisonniers que l'on amenait à Bleneau. Un détachement de lanciers qui y a été envoyé aussitôt a tout fait rentrer dans l'ordre et fait rendre force à la loi.

«Hier soir Saint-Sauveur a été occupé par la force armée.

«Les patrouilles de gardes nationaux ramassent à chaque instant des insurgés trouvés errans dans la campagne. Les pompiers de Chevannes en ont amené hier trois à Auxerre.

«L'instruction criminelle commence sur tous les points.»

Plusieurs journaux des départemens publient la dépêche suivante:

Le ministre de l'intérieur aux préfets.

«Paris, le 5 décembre, six heures et demie du soir.

«Donnez les ordres les plus sévères pour arrêter les chefs montagnards et socialistes qui chercheraient à fuir hors de France après leur défaite à Paris.»

Et le *Constitutionnel* qui reproduit cette dépêche l'a fait suivre des lignes suivantes:

«Sur tous les points de la France où les menées des socialistes étaient à craindre, des compagnies de sûreté se sont spontanément organisées, et une foule de citoyens armés sont venus offrir leur concours aux autorités.»

Nouvelles Diverses.

PARIS, 11 décembre.

—La note suivante est officielle. Elle nous est adressée par le ministère de la guerre:

Dans les combats des 3, 4, 5 et 6 décembre, l'armée compte:

Tués 25, dont 1 officier.
Blessés 184, dont 17 officiers.

—Le relevé des votes de l'armée constatés jusqu'à ce jour, au sujet du plébiscite du 2 décembre courant, donne les résultats suivants:

Nombre des votans,	65,289
Ont voté pour l'acceptation,	61,456
pour le rejet	3,749
Se sont abstenus,	84
Total général du nombre des votans,	65,289

—Le 10 au matin, le Président la République, accompagné du général Saint-Arnaud et de plusieurs aides de camp, est sorti pour aller visiter les blessés qui sont dans les hôpitaux civils où se trouvent aussi quelques blessés militaires. Il a adressé des paroles de consolation aux malheureuses victimes et a recueilli d'unanimes marques de sympathie.

—On lit dans le *Constitutionnel*:

«M. l'archevêque de Paris a visité hier l'Hôtel Dieu, l'hôpital du Gros Caillou, celui de Saint-Saint-Louis, le Val-de-Grâce, la Charité et l'hôpital du Roule. Sa présence et ses paroles ont été accueillies par tous les blessés avec les meilleurs sentimens.»

—Le camp sous tentes du carré Marigny, aux Champs-Elysées, a été levé ce matin. Un bataillon reste logé dans le Cirque-National.

—Tous les petits postes, qui par mesure de prudence, avait été évacués par la troupe de ligne, sont de nouveau repris par elle. Le calme règne partout. L'on ne voit plus ces curieux qui encombraient les rues et les boulevards. Tous les bons ouvriers sont rentrés à leurs travaux.

—Le passage du public par la cour et le pavillon des Tuileries pour aller du Carrousel dans le jardin, a été rouvert.

—Les troupes d'infanterie qui occupaient les galeries d'exposition au Palais-National, ont complètement évacué le palais.

—En décembre 1851, comme en juin 1848, le clergé, qu'on retrouve partout où il faut du dévoûment et du patriotisme, a fait plus que son devoir. Dans la journée du jeudi 4, alors que le combat engagé sur les boulevards Saint-Denis et Saint-Martin durait encore, on a vu M. l'abbé Bossière, vicaire de la Madeleine, au milieu de la mitraille et des feux partant des fenêtres occupées par les insurgés, se frayer un chemin pour arriver aux ambulances où l'on commençait à transporter de nombreux blessés.

—On n'a pas appris qu'il ait été fait de tentative coupable sur les lignes de télégraphie électrique. L'administration avait du reste pris des mesures pour que ces chemins de fer fussent mis à l'abri de tout accident. Les trains ont donc pu circuler librement dans toutes les directions pendant ces derniers jours.

—Le *Siècle* annonce que M. David (d'Angers) a été arrêté.

Les nouvelles des principaux centres de commerce et d'industrie continuent à être des plus [illegible]

satisfaisantes; la situation s'améliore rapidement, et l'on espère partout voir renaître la prospérité. Le mouvement de hausse dans le marché des cotons du Havre se soutient. On a vendu, dans la journée de lundi, la quantité énorme de 3,400 balles. Dans la journée de mardi, il s'était déjà traité 2,500 balles à trois heures. Les demandes sont tellement considérables que la hausse continue à faire des progrès.

Un journal de Rouen annonce que la reprise n'est pas moins vive sur cette place. La preuve irréfutable qu'il en donne, c'est que les calicots, qui valaient, samedi dernier, 31 centimes 1/2 seulement, se cotaient hier 34 centimes, et qu'aucun fabricant ne voulait même vendre à ce prix, parce qu'on espérait généralement une hausse plus forte.

Les populations manufacturières du département du Nord ne montrent pas moins de confiance. Les fabricans caractérisent le grand acte du Président de la République, en disant que ce sont six mois de chômage qui se trouvent escomptés. L'industrie avait subi un ralentissement notable dans ces districts qui renferment un si grand nombre d'ouvriers. Elle entrevoyait surtout une crise terrible. Aujourd'hui que cette appréhension a cessé, on se remet au travail avec une nouvelle ardeur.

—Dans les visites domiciliaires qu'ont entraînées les tentatives insurrectionnelles, un grand nombre de documents ont été trouvés. Voici un passage d'une lettre écrite par l'un des chefs des sociétés secrètes à l'un de ses affidés, avant le 2 décembre:

«Le 13 mai 1852 sera le jour palingénésique des nations ou le dernier de notre existence. Ce jour-là, le peuple frappera le dernier coup qui doit réduire en poussière ces trônes vermoulus que le ciel permet à l'homme d'élever pour lui apprendre à chérir la liberté. Ils combattront d'une côté, les orphelins et les veuves de nos frères lâchement assassinés sur les barricades de juin, les têtes de Lahr et de Daix (les meurtriers du général de Bréa), seront nos discours. De la mitraille et des pavés, voilà notre politique. La résurrection de l'humanité en sera le texte; notre plan, le fer vengeur de la liberté.»

—Un décret du Président de la République porte que le séjour de Paris et celui de la banlieue sont interdits à tous les individus placés sous la surveillance de la haute police; que tout individu qui rompra son ban pourra être transporté à Cayenne ou en Algérie, et que la même mesure est applicable aux individus reconnus coupables d'avoir fait partie d'une société secrète. Cette clause tient la menace de la déportation suspendue sur des milliers de têtes.

—Tous les préfets et autres fonctionnaires qui ont montré quelque hésitation ont été immédiatement remplacés. Les principaux sont MM. Corbin, préfet de l'Aisne; de Vidaillan, de la Haute-Loire; Paulze d'Yvoy, de l'Orne; Pardeilhan Mezin, de Tarn-et-Garonne; Léon Masson, de la Somme; Chanal, de l'Ain; Papés, d'Ille et Vilaine; Malher, de Tarn-et-Garonne; Chevillard, de l'Indre; MM. de Menisse et de Leotaud, sous-préfets des arrondissements de Dreux et de Mortagne, et une assez grande quantité de juges de paix.

Dommages des 3, 4, et 5 décembre.

Nous, préfet de la Seine,

Vu le décret en date d'hier, par lequel le Président de la République institue sous notre présidence une commission chargée de rechercher et d'apprécier le dommage éprouvé dans les journées des 3, 4 et 5 décembre par les victimes innocentes de l'insurrection,

Arrêtons:

Art. 1er. Les personnes qui auraient, dans les termes du décret précité, éprouvé des dommages pendant les journées des 3, 4 et 5 décembre, devront nous adresser les réclamations qu'elles auraient à faire.

Ces réclamations appuyées, s'il y a lieu, de pièces justificatives, devront nous être remises avant le 15 du présent mois.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié immédiatement dans Paris.

Fait à Paris, le 8 décembre 1851.

BERGER.

Bombardement de Salé.

Voici le rapport adressé au ministre de la marine par le contre amiral Dubordieu, commandant en chef la division navale expéditionnaire du Maroc:

«Vaisseau *le Henri IV*, en mer, le 27 nov.

«Monsieur le ministre,

«Ainsi que j'avais eu l'honneur de vous l'annoncer par ma lettre du 23 de ce mois, j'ai quitté la rade de Cadix le 24 pour me rendre devant Salé. Un temps magnifique a favorisé notre sortie. Le *Henri IV*, vigoureusement remorqué par *le Gomer*, a constamment filé plus de six noeuds.

«A l'entrée de la nuit, j'ai détaché en avant *le Caton*, porteur de deux sommations adressées aux caïds de Rabat et de Salé. Une lettre fut également écrite au consul d'Angleterre à Rabat pour lui offrir, ainsi qu'à sa famille et aux chrétiens qui se trouveraient en ville, un asile à bord du *Caton* qui nous devancerait de trois heures.

«Le 25, à onze heures du matin, *le Caton* mouillait par le travers de Rabat, et remettait nos plis au reisa de ce port. Des réponses furent promises dans un délai de trois heures.

«A deux heures après midi, ma division arrivait et défilait devant l'abîme de la rivière, en venant se placer au poste de combat que je lui avais assigné. L'état de la mer était assez satisfaisant; cependant la houle permanente de l'ouest imprimait à ces ondes d'ondulations qui produisaient d'assez vifs mouvemens de roulis pour nos navires. Cette condition défavorable pouvait rendre très hypothétique l'effet de notre tir à grande distance; il n'y avait donc pas d'hésitation possible: il fallait se placer assez près des forts de Salé pour les foudroyer rapidement. En conséquence, je me fis remorquer par *le Gomer* et je vins embosser *le Henri IV*, à deux encablures et demie de terre, entre le fort nord-ouest et le fort sud-ouest de Salé, pour être à même de les battre tous les deux.

«Les frégates à vapeur *le Gomer* et *le Sané* avaient reçu l'ordre de se tenir sous vapeur sur les deux côtés de ma ligne d'opération, mais plus éloignés de terre que *le Henri IV*, pour soutenir notre attaque. *Le Caton* et *le Narval* devaient se placer à la limite extrême de la portée des forts, prêts à venir en aide aux autres bâtimens.

«Par un ordre du jour signalé à la mer, j'avais annoncé à ma division que le gouvernement français nous envoyait à Salé pour réclamer satisfaction d'un acte de piraterie commis par les habitants de cette ville. Les états majors et les équipages avaient accueilli cette communication avec le plus grand enthousiasme.

«Les forts de Rabat et de Salé, couverts de monde, ne mirent aucune opposition à notre embossage, quoique le pointage de leurs canons suivît tous nos mouvemens. Malgré l'heure avancée de la journée, le délai d'une heure, que j'avais accordé dans ma sommation au caïd de Salé, était expiré, je me serais décidé à commencer l'action; mais le consul anglais n'était pas revenu de terre, et l'humanité ne laissait un devoir de ne point exposer lui et les siens aux sévices d'une population fanatisée contre les chrétiens.

«J'ai donc attendu l'arrivée de cette famille; à quatre heures passées, le consul, M. Elton, sortit de la rivière, nous apportant la réponse des caïds. Celui de Rabat donnait à croire qu'en cas de conflit, il s'abstiendrait de participer à une querelle soulevée par des motifs qui lui étaient étrangers; mais j'ajoutai peu de foi à cette promesse, parce qu'il me semblait impossible que ces deux villes, solidaires l'une de l'autre, et placées à quelques mètres sur les deux côtés de la rivière dont elles commandent l'entrée, pussent ne pas s'entr'aider contre une attaque de la part des *infidèles*. Quant au caïd de Salé, il réclamait un délai de six jours pour prendre les ordres de l'empereur. C'était évidemment une fin de non recevoir, car depuis huit mois les ordres de Muley-Abderrhaman avaient dû être pris.

«Ces préliminaires accomplis, il ne me restait plus qu'à exécuter la volonté du gouvernement français, c'est-à-dire faire un exemple, et prendre nous-mêmes la satisfaction que les pirates de Salé avaient l'imprudence de nous refuser. Mais la journée était trop avancée pour entamer l'attaque de la place: à peine une heure nous séparait du coucher du soleil. Je me décidai donc à quitter ma position offensive et à mouiller un peu plus loin de terre, renvoyant au lendemain matin l'emploi définitif de la force.

«Le 26, dès la pointe du jour, le vapeur anglais le *Janus* arriva de Gibraltar. Je fis remettre au capitaine de ce bâtiment ses nationaux, auxquels j'avais donné un asile à bord du *Caton*.

«Une brume épaisse qui couvrait la terre ne me permit pas de commencer mon mouvement aussitôt avant neuf heures du matin. A ce moment, je me mis en marche et je vins former une nouvelle ligne d'attaque modifiée d'après l'état de la mer et le ressac de la côte. J'embossai *le Henri IV* à cinq encablures par le travers du fort nord-ouest de Salé, de manière à pouvoir diriger le feu de la moitié de ses pièces contre le fort du sud-ouest et les batteries intermédiaires, en me tenant à la limite de la portée des forts de Rabat. *Le Gomer*, qui nous remorquait et dont je dirigeai les mouvemens, nous conduisit avec une grande précision vers le point que j'avais choisi. *Le Sané*, par mon ordre, prit position à ma droite, à bonne portée des forts, mais à distance utile pour l'effet de son artillerie. *Le Gomer*, sous vapeur, se tint en position de diriger son feu selon mes indications. Les avisos se placèrent, comme la veille, hors de l'atteinte des batteries.

«A dix heures du matin, toutes mes dispositions étaient assurées; les forts étaient préparés à la défense; les nombreuses embrasures des batteries étaient garnies de pièces de fort calibre, armées d'un nombre considérable de servans, et toutes dirigées sur nous. M'étant assuré qu'aucun des signaux indiqués par ma lettre n'avait été arboré pour me faire connaître qu'on était décidé à nous accorder les satisfactions modérées que nous exigions, il ne me restait plus qu'à faire parler nos canons.

«J'ouvris le feu sur les deux forts, en poussant le cri de *Vive la république!* qui fut répété avec enthousiasme par nos braves équipages; celles de Rabat, même les plus éloignées, suivirent l'exemple de Salé, mais avec lenteur et à de grands intervalles de temps. J'avais défendu de tenir compte des actes de Rabat, et mon intention bien arrêtée était de mépriser le feu de cette ville, en me bornant à châtier rudement sa voisine. Cette détermination eut un succès positif. Rabat, ne nous voyant pas répondre à ses feux, crut que nous étions hors de leur atteinte, et il ne tira plus contre nous qu'à de longs intervalles; ses boulets pourtant nous dépassaient, et quelques-uns nous ont atteints. Le feu de Salé s'était ralenti dès la première heure; mais je suppose qu'un renfort de canonniers inutiles à Rabat sera venu en aide aux défenseurs [illegible] avaient reçu aussi que le tir du fort nord-ouest reprenait avec vigueur, et que ses pièces avaient acquis une précision remarquable.

«Le roulis, quoique moins vif que la veille, nous était pourtant fort incommode et rendait notre pointage difficile. Malgré cet inconvénient [illegible] de nos excellens canonniers obtenait des résultats étonnans; le fort de nord-ouest était successivement toutes ses embrasures démolies et ses pièces démontées; le fort du sud-ouest fut plus promptement entamé, quoique sa résistance se soit prolongée tard. Ce n'est qu'à cinq heures du soir, après un engagement de sept heures, que nous avons fait taire tous les forts et les batteries qui les reliaient.

«Ces résultats ont été obtenus par les efforts combinés du *Henri IV* et des deux frégates à vapeur *le Gomer* et *le Sané*.

«Pendant l'engagement, j'ai, à plusieurs reprises, fait diriger à toute portée le feu de des obusiers de 80 sur le quartier principal de la ville de Salé, placées au sommet d'une colline à grande distance. Six bombes ont [illegible]. Un grand nombre de maisons ont [illegible] L'incendie s'est déclaré sur plusieurs [illegible] et il régnait encore pendant la nuit après notre départ.

[illegible] tous à conserver sa position pendant [illegible]

quelque temps encore après la venue de la nuit. Le *Henri IV* a continué à lancer des boulets et des obus jusqu'à six heures trois quarts. C'est alors seulement que j'ai quitté mon poste d'attaque et que j'ai remis mes bâtimens au mouillage antérieur.

«Un assez grand nombre de boulets ennemis ont atteint nos bâtimens; mais la plupart ont frappé dans la mâture et le gréement. Cependant *le Henri IV* a été traversé en plusieurs endroits et il porte des empreintes honorables dans sa muraille. Son grand mât de hune a été coupé par un boulet; le *Sané* a plus souffert que le *Gomer*, mais il n'a aucune avarie grave.

«Nos pertes ont été heureusement peu considérables: *le Henri IV* a eu un homme tué et neuf blessés; *le Sané* compte trois hommes tués et neuf blessés.

«A dix heures du soir, les intentions du gouvernement étant remplies, je quittai ces parages, en donnant aux bâtimens placés sous mes ordres les destinations qui étaient prescrites par mes instructions.»

THÉATRE D'ORLÉANS.—Ce soir, au théâtre d'Orléans, *la Favorite* avec Mme Wideman.

Demain, dimanche, *Un duel sous le cardinal de Richelieu*, drame-vaudeville en trois actes, et la *Sœur de Jocrisse*, vaudeville en un acte.

La troisième représentation du *Prophète* aura lieu lundi.

COTON.—Il est arrivé hier à la Nouvelle-Orléans treize mille neuf cent soixante-quatorze balles de coton.

RIO GRANDE.—La goëlette *Union* nous a apporté hier des journaux de Brownsville jusqu'au 17 du mois dernier. Rien de nouveau.

L'EX-CONSUL OWEN.—M. Owen, ex-consul des Etats-Unis à la Havane, a adressé au *National Intelligencer* une longue lettre dans laquelle il cherche à se justifier des inculpations dont il a été l'objet et qui ont motivé son rappel. L'impression qui résulte de cette lecture est que M. Owen ne manque pas d'humanité, comme on l'en a accusé, mais qu'il est totalement dépourvu d'énergie.

KOSSUTH.—Plus de cent membres du Congrès ont déjà souscrit au grand banquet qui doit être offert à Kossuth dans la capitale de l'Union.

Le steamer *City of Glasgow*, parti de Liverpool le 10 du mois dernier, est arrivé à Philadelphie le 1er du courant. Sa cargaison est évaluée à $500,000.

VIRGINIE.—L'honorable Joseph Johnson, nouveau gouverneur de la Virginie, a prêté le 1er de ce mois, le serment exigé par la Constitution de l'Etat et a été dûment installé. La nouvelle législature doit se réunir le 12, et dès que les chambres seront organisées elles procèderont à l'inauguration.

Le steamer *Alabama* est arrivé hier matin dans notre port, venant de San Juan de Nicaragua.

Le steamer *Cambria* a apporté la nouvelle que lord Palmerston s'était retiré du conseil et avait été remplacé par lord Granville.

JENNY LIND.—Jenny ayant appris la mort de sa mère a suspendu ses concerts et fait rembourser par son agent, à qui de droit le prix des billets achetés d'avance.

Chronique Locale.

CAMPBELL MINSTRELS.—Une soirée passée à l'Armory Hall est une des plus agréables distractions que l'on puisse se procurer. Les Campbell Minstrels y donnent leurs représentations dont le succès, nous le croyons, devient de jour en jour plus grand. Que les retardataires se hâtent donc.

—Le grand jury a siégé hier et a trouvé lieu à poursuivre contre les personnes suivantes:

Contre Wm. Fagan, pour avoir commis un meurtre sur la personne de P. Donovan.
Contre Patrick Fagan, pour parjure.
Contre Thos. Hicky, pour avoir commis un homicide sur la personne de Wm. Tully.
Contre Sarah Conner [illegible], pour parjure.
Contre Théophilus Truman, pour avoir engagé Rachel Conner à se parjurer.
Contre Thomas Christie, John Regan et John Mullen alias Nelson, pour vol.
Contre James Dyson, pour avoir recélé et facilité l'évasion d'un esclave.
Contre [illegible] Hawkins [illegible] pour avoir recélé un nègre marron.

PREMIER COUR DE DISTRICT.—La demande de révision de jugement dans l'affaire de l'Etat vs Wm. Polk, a été plaidée hier devant cette Cour par MM. John R. Grymes et Preaux. Son honneur n'a pas encore rendu sa décision.

A. McKinney alias Hayer, accusé d'avoir dévalisé le magasin de chaussures de M. Murphy, a été traduit hier devant le recorder Caldwell. Les témoignages n'étant pas suffisants pour le convaincre de vol, le recorder l'a envoyé à la maison de travail pour quatre-vingt-dix jours.

VOL.—John Fitzsimmons a été arrêté jeudi soir à bord du navire Ino, que au moment où il s'emparait d'un habit appartenant au second. L'accusé a été envoyé devant la 1re cour de District.

Le watchman Brady a arrêté jeudi soir un individu qui essayait de défoncer un magasin à l'encoignure des rues Douane et Dorsière. L'accusé a été renvoyé par le recorder Génois devant la 1re cour de district.

Assemblée de propriétaires de Cafés et Cabarets, tenue le 7 janvier 1852.

La réunion a eu lieu mercredi soir 7 du courant, conformément à l'avis publié dans les divers journaux de la ville, dans le salon de Mr. F. Tournery, encoignure Chartres et St Louis.

L'assemblée étant nombreuse, le président l'a appelée à l'ordre, et avec l'approbation des personnes présentes, a nommé Mr. Tournery vice président.

Le président, Mr Christian J. Young, a donné lecture de son rapport, qui a été adopté à l'unanimité.

Le président a recommandé qu'un comité soit nommé afin de se rendre auprès du juge Collins et de Mr Lugenbul, de la 3ème Municipalité, pour les remercier, au nom de tous les propriétaires de cafés et cabarets de la ville de la Nouvelle-Orléans, pour la défense généreuse et désintéressée qu'ils ont faite en faveur des dits propriétaires auprès du conseil général.

Il a été aussi Résolu, qu'un vote de remercîmens soit adressé au digne alderman de la 2e Municipalité, Mr. Claude Brugnières, pour avoir assisté continuellement à nos réunions et nous avoir favorisé de ses vues sur la taxe et les licences injustes qui devaient peser sur nous.

Résolu, que des remercîmens soient adressés à Mr Jacob Young, qui a été le premier à s'opposer à cette taxe arbitraire et oppressive.

Résolu, qu'une autre pétition sera présentée au conseil général, afin de demander que la taxe soit fixée à $200 par an et payable par trimestre.

Résolu, qu'une compagnie de tous les établissements ci-dessus désignés, soit formée, qu'une assemblée mensuelle sera tenue, afin de protéger les intérêts communs, et qu'un fond de réserve sera établi pour faire face aux dépenses.

Résolu, que nous ne voterons pour aucune des personnes qui nous ont été hostiles dans le conseil général, et que les noms de celles qui désirent nous opprimer soient publiés dans les différents journaux de la ville.

Résolu, que des remercîmens soient adressés à Mr. Ed. Tournery, pour l'usage de son salon, éclairage, etc. etc.

Par ordre de CHRISTIAN YOUNG, Président.
Jos. Valdor, Secrétaire. 1—janv 10

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Steamship Philadelphie, McGowan, pr Chagres et Havane
Navire Pyramid, Henderson, pr Liverpool
North Atlantic, Cook, pr Liverpool
Oswego, Merrill, pr Boston
Brick Leonidas, D'Asty, pr Gênes
Louisiana, Capillano, pr Gênes
Goëlette Charles Williams, Boyd, pr Savannah

Arrivés Hier.

Steamship Alabama, Auld, de Chagres, via San Juan de Nicaragua.
Navire John & Lucy, Cushing, de New-York
Huntress, Lambert, de Liverpool
Brick William Clark, ——, de Curaçao
W W McMain, ——, à la Pointe
Goëlette Venus, Appleby, de Brazos Santiago.
Jenny Lind, Ashby, de St Marks

—STEAMBOATS.—

Steamboat St James, Phelps, de Yazoo City, avec un chargement de coton.
Steamboat Saxon, Estes, de Princeton, avec une cargaison de coton.
Steamboat New Latona, Landry, de Bayou Sara, avec un chargement de sucre, mélasse, coton, &c.
Steamboat California, Ensign, de Mobile, avec un chargement de coton, &c.
Steamboat Natchez No 2, Leathers, de Hard Times, avec un chargement de coton, &c.
Steamboat Dr Beaty, Wilson, de Donaldsonville, avec un chargement de sucre et mélasse.
Steamboat Caddo, Duntry, de Donaldsonville, avec un chargement de sucre, mélasse, &c.
Steamboat A Fuseher, Denslow, des Attakapas, avec un chargement de sucre et mélasse.
Steamboat C Hays, Brandenburg, de White River, avec un chargement de coton.
Steamboat J T Doswell, Cathcart, de la Balise, avec un chargement de sucre et mélasse.
Steamboat Ophelia, Gordon, des Opelousas, avec une cargaison de coton, sucre, mélasse, &c.
Steamboat Amaranth, Atchison, de Cairo, avec un chargement de coton et provisions de toutes sortes.
Steamboat Huntsville, Pell, de Florence, avec un chargement de tabac et de coton.
Steamboat H D Bacon, Ealer, de Louisville, avec un chargement de patates, choux, pommes, whiskey, porc, boeuf salé, lard, langues, oeufs, cordes, &c.
Steamboat Texas, Stockman, de Shreveport, avec un chargement de coton.
Steamboat California, Brooks, de Nashville, avec un chargement de tabac et de coton.
Steamboat J L Webb, Sutherland, de Shreveport, avec un chargement de coton, sucre, &c.
Steamboat Cora No 2, Keelin, de Camden, avec un chargement de coton, cordes, &c.

Memoranda.

New York, 30 décembre—Arrivé, navire Vandalia, Smith, de la Nile-Orléans; expédiés, barque John Cookin, Raynes, du 31, arrivé, brick Pulaski, Norris, de la Nile-Orléans.

Philadelphie, 1 janvier, expédié, steamship Roger Williams, Fresbon, pour la Nile-Orléans.

Boston, 27 décembre—Arrivé, navire Macedonia, Snow, de la Nile-Orléans; expédiés, navires Massasoga, Kalloch, du 28, arrivé, navires Judah-Touro, Lewis, de la Nile-Orléans; barque Lucy, Levett, du 30, Delaware, du 31, Ashburton, Taylor, de Kossuth, Percy, de Norfolk, Rogers, du Bay-Sauren, Simmons, du, expédié, navire Louisiana, Jordan, de. [illegible]

Ports Etrangers.
Par le steamer Canada.

Marseille, 3 décembre—Arrivé, Prince-Adolbert, de la Nouvelle Orléans dans le port, navire Henry, pour la Nile-Orléans.

Bordeaux, 5 décembre, Chatillon, navires Radius, Anna, et Claiborne, pr la Nile-Orléans.

Havre, 7 décembre—Arrivé, [illegible], Mallett, pour la Nile-Orléans parti le 8, Norway, Fuller et Constitution, Perkins pour la Nile-Orléans chargeant, Minnesota, Middleton, Lone star, et Portique, pour la Nouvelle-Orléans.

Deal, 11 décembre—Parti, Roma, Otis, et Amade, les deux venant de Londres pour la Nile-Orléans.

[illegible]

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.
—Minuit.—

Nouveaux détails d'Europe,
(*Reçus par l'Atlantic.*)

Nouvelles intéressantes de France et d'Allemagne.

New-York, 6 janvier.

Les nouvelles et aprés d'Europe ont été apportées par le steamer *Atlantic*.

FRANCE.—Les propositions de Louis Napoléon ont été reçues favorablement par une très forte majorité du peuple français. Les élections se sont faites généralement avec calme. Dans des arrondissements qui sont composés en grande partie d'ouvriers, Louis-Napoléon a obtenu de fortes majorités, tandis que dans ceux où la noblesse exerce son influence, le vote a été neutralisé. Le total des votes donnés à Louis-Napoléon est, dit-on, de SEPT MILLIONS. (Il y a probablement erreur de chiffre.)

On assurait que plusieurs autres généraux ont été arrêtés. Victor Hugo s'est enfui en Belgique.

Les Représentants de la Russie, de l'Autriche et d'autres Etats de l'Allemagne, ont envoyé des notes au ministère des affaires étrangères à Londres, pour se plaindre des soutiens que l'on accorde en Angleterre aux réfugiés politiques. Ces notes donnent à entendre que les Anglais ne pourront plus voyager avec sécurité en Allemagne, si le gouvernement anglais ne tient pas compte des remontrances qui lui sont faites.

De fortes sommes sont envoyées de Londres en Hongrie; mais une grande partie de cet argent tombe entre les mains du gouvernement autrichien.

L'archiduc Charles Albert est entré à Buda et à Pesth, et a pris les rênes du gouvernement.

Les dernières nouvelles du Maroc disent que l'empereur refuse de signer un traité avec la France, et qu'il fait marcher sur Tanger une armée de quarante mille hommes.

Détails apportés par le Cambria.
Succès de Louis-Napoléon.

New-York, 8 janvier.

Voici quelques items des nouvelles apportées par le Cambria.

ANGLETERRE.—On attribue la résignation de lord Palmerston aux différends qu'il a eu au sein du cabinet à l'égard de la politique du gouvernement anglais dans la condition présente des affaires sur le continent Européen.

ESPAGNE.—La reine d'Espagne est accouchée d'une princesse le 20 décembre.

FRANCE.—*Louis-Napoléon—Nouvelle loi sur la presse.*

Le résultat des élections continue à préoccuper les esprits en France. Louis-Napoléon a triomphé sur tous les points de la république. Plusieurs des députés emprisonnés ont été remis en liberté.

La nouvelle loi sur la presse exige que les éditeurs de journaux déposent une certaine somme entre les mains du gouvernement pour répondre de leurs écrits.

Le comte Montalembert entrera, dit-on, dans le ministère.

Angleterre.—Faillites.

D'après le dernier rapport, les espèces dans les voûtes de la Banque s'élevaient à 17,000,000 de livres sterling.

MM. Bagley, Buchan et Sievert, forte maison de Glasgow, ont suspendu leurs paiements. Les dettes se montent à 70,000 liv. MM. Quarles, Barnes & Co ont aussi fait faillite, pour la même somme.

Marché de Liverpool.

Le lundi 22 décembre, il y a eu de nouvelles demandes de coton sur le marché, et les ventes ont été de 7,000 balles à des prix améliorés. La hausse qui avait eu lieu deux jours auparavant s'était pleinement regagnée. Les céréales ont décliné, et la farine tombée de 6 d. le baril.

Le boeuf a été en bonne demande; les porcs sont rares et recherchés; le jambon se maintient. Le sucre a décliné de 6 d. par quintal. Les affaires à Manchester se soutiennent bien.

Marché de New-York.

7 janvier au soir.

Le marché au coton a été assez calme durant la journée et les ventes ont été de 1,400 balles qui ont été payées à 9 1/8 c. le middling Orléans, et 9 1/2 le fair. Le tabac est en demande. La farine a obtenu des prix fermes. Le lard, le porc et la graisse sont peu demandés. Fret pour le coton à Liverpool, [illegible]

8 janvier.

Les demandes pour le coton ont été bonnes aujourd'hui et les prix fermes. Middling Orléans 9 3/8 à 9 1/2. La farine a été recherchée, le state vaut $5 à $6 et la qualité mélangée de l'Ouest, la graine $4 à $4 1/2.

New-York, 8 janvier au soir.

Le coton a été calme. 1500 balles ont été vendues. La farine modérément demandée—7000 barils vendus à $4. 68 1/2 et à $5 1/2. 20,000 boisseaux maïs à 63 cts—3,500 sacs riz à l'encan, 7 1/2 à 7 3/4

Affaire du Prométhée.
Lettre de Webster.—Henry Clay.

WASHINGTON, 6 janvier.

Il y a tout lieu de croire que l'affaire du *Prometheus* amènera une meilleure entente entre le gouvernement des Etats-Unis et celui d'Angleterre. Les forces navales anglaises seront stationnées à l'avenir à San Juan de Nicaragua. On parle avantageusement de la teneur de la lettre de M. Webster, et l'on admire la fermeté qu'il y démontre.

La santé de Henry Clay s'améliore. Il compte prendre la parole, aujourd'hui, sur la résolution présentée par M. Clark à l'égard de la politique des Etats-Unis dans les questions d'intervention dans les affaires des gouvernements étrangers.

Présentation de Kossuth.

WASHINGTON, 6 janvier.

Au Sénat, hier, M. Crawford a proposé de suspendre les débats afin de recevoir Kossuth au sein du Sénat. Cette résolution ayant été adoptée, Kossuth est alors entré dans la salle et a été présenté aux membres par le général Shields, qui a prononcé seulement ces mots: "M. le président, nous avons l'honneur d'introduire Louis Kossuth au Sénat des Etats-Unis."

Le Président a alors invité Kossuth à prendre un siège, et l'ajournement ayant été prononcé, les membres lui ont été présentés un à un par MM. Seward et Shields.

Louisville, 6 janvier.

Les bateaux à vapeur Child Harold, Chenoweth et Uncle Sam, sont partis pour la Nile-Orléans. Il y a maintenant six pieds d'eau dans le chenal, et la rivière baisse.

Louisville, 7 janvier.

Les bateaux Yorktown, J. M. Mills, Indiana et Gulnare, sont arrivés de la Nile-Orléans. L'Empire, le Lexington, le Diadem et le Général Washington, sont partis pour la Nile-Orléans.

Cincinnati, 8 janvier.

Le bateau Dunkirk a sombré ce matin à 40 milles au-dessous de St Louis. Personne n'a péri. Il allait à la Nile-Orléans.

Mouvement des Steamboats.

VICKSBURG, 9 janvier.

Les bateaux à vapeur qui suivent ont passé devant cette ville pendant les dernières 24 heures:

Le Francis Jones pour la Nile Orléans, à		9 h. P. M.
Le Nashville	"	4 h. A. M.
Le Grand Turk	"	7 h. A. M.
Le Boston	"	8 h. A. M.
Le Alex. Scott	"	1 h. P. M.
Le Brooklin	"	3 h. P. M.
Le Sarah	"	4 h. P. M.
Le Magnolia	"	5 h. P. M.

Le fleuve a monté plus de 4 pieds pendant les dernières 24 heures.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI SOIR, 9 JANVIER.

Les affaires promettent d'être très animées, les nouvelles que nous recevons nous annoncent la reprise de la navigation dans les rivières de l'Ouest. L'effet s'en est déjà fait sentir par la tendance à la baisse qui s'est manifestée sur certains produits, mais nous ne devons nous attendre à un marché stable que lorsque les produits arriveront librement. Le coton est toujours en bonne demande et les prix ont à la hausse.

Les affaires ont été assez animées dans les sucres et mélasses à des prix stables.

La température de la semaine a été agréable.

COTON—Arrivé depuis le 2 du courant, 35,440 balles. Expédié dans le temps pour Liverpool, 20,661 [illegible]—Havre, 2,416—Anvers, 1,380—Brêmes, [illegible]—Gênes, 1,374—Trieste, [illegible]—Barcelone, 2,366—Malaga, [illegible]—New-York, 1,700—Boston, 4,403—Philadelphie, 1,980—ensemble, 40,662 balles—laissant une réduction au stock de 13,222 balles, et laissant en main, y compris tout ce qui se trouve à bord des navires non-expédiés ce jour, un stock de 139,540 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er septembre 1851		15,280
Arrivé la semaine dernière	35,440	
Arrivé antérieurement	547,079	
		582,519
		597,799
Expédié la semaine dernière	48,662	
Expédié antérieurement	410,707	
		458,369
		139,540

A la clôture de notre dernière revue, la demande était animée et les prix stables. Samedi les ventes se sont élevées à 5,000 balles. Lundi la demande a été très animée et 10,000 balles ont été vendues. Mardi les nouvelles de l'Atlantic ont fait monter les ventes à 12,000 balles à une hausse de 1/8 c. Mercredi il ne s'est vendu que 5,000 balles. Les nouvelles favorables apportées hier par le Cambria ont engagé les acheteurs à opérer autant à une hausse, et les ventes des derniers deux jours se sont élevées à 15,000 balles à une nouvelle hausse de 1/8 c. Ce qui fait un total pour la semaine de 47,500 balles. Les acheteurs anglais ont fait la plus grande partie de ces opérations. Le marché au Bras aux cours suivants:

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL
LOUISIANE ET MISSISSIPI.

INFÉRIEUR	5 1/2 @ 6 1/2	FAIR	8 3/4 @ 8 7/8
ORDINAIRE	6 3/4 @ 7	FULLY FAIR	— @ —
MIDDLING	7 1/2 @ 7 7/8	GOOD FAIR	— @ —
GOOD MIDDLING	7 3/4 @ 8	GOOD AND FINE	— @ —
MIDDLING FAIR	8 — @ 8 1/2	NOMINAL	— @ —

TABAC—Arrivé depuis le 2 du courant, 140 boucauts. Expédié dans le même temps pour Brêmes, 245 boucauts—Anvers, 264—Porto Rico, 56—ensemble, 2086 boucauts. Stock en magasin et à bord des navires, 7,780 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en main au 1er septembre 1851		28,071
Arrivé la semaine dernière	140	
Arrivé antérieurement	6,160	
		6,300
		29,840
Expédié la semaine dernière	1,356	
Expédié antérieurement	20,722	
		22,078
Stock sur place,		7,762

Il s'est vendu pendant la semaine dernière 400 boucauts de tabac comme suit: 24 inférieurs @ 3 3/4 c—[illegible]

SUCRE—Le marché a pris beaucoup de stabilité et les cours ont plus ou moins été favorables. Les ventes de la semaine se sont élevées à 2,700 boucauts, dont 600 pris mardi, 900 lundi, 800 mardi, 400 mercredi, 800 hier et 400 aujourd'hui. Nous cotons: inférieur, de 2 @ 2 3/4—commun, 3 @ 3 1/2—fair, 3 3/4 @ 4 1/4—prime, 4 1/2 @ 4 3/4—prime et choix, 4 3/4 @ 5 c la lb. Le sucre clarifié vaut de 4 3/4 @ 6 c la lb. selon la qualité.

MELASSE—La demande a été assez animée depuis notre dernière revue, et les prix se sont tenus soutenus. Les ventes de la semaine se sont élevées à 3,700 barils, dont 1,200 samedi et lundi; 2,000 mardi; 1,200 mercredi; 800 hier et 800 aujourd'hui. La mélasse fermentée vaut de [illegible] les lots prime et choix de 20 à 21 c le gallon.

FARINE—La demande a été très animée les ventes de la semaine se sont élevées à 20,000 barils dont 9,000 pris aujourd'hui à $3 75 à $3 80 pour l'Ohio et l'Indiana, la plus grande partie des ventes [illegible]. Ce qui donne un [illegible]

CEREALES—La grande quantité de maïs arrivée depuis notre dernier rapport a fait fléchir les prix de 6 à 8 pour boisseau. Les ventes de la semaine se sont élevées à 25,000 sacs de [illegible]

CAFE—Depuis que les avis de l'Ouest ont redressé la navigation [illegible]

SEL—Quelques chargements récemment arrivés ont été consignés et les lots qui sont à bord des navires ont été vendus à des prix modérés. [illegible]

RIZ—Des ventes limitées ont été faites depuis notre revue de 3 1/4 @ 3 3/4 cts la lb.

BEURRE & FROMAGE—Le marché n'a pas changé et les transactions ont été limitées. Nous cotons le beurre de l'Ouest de 10 @ 17 cts, et le fromage à 7 cts la lb.

CHANDELLES—Les prix ont fléchi. Nous avons vendu des ventes de plusieurs lots de chandelles de l'Est à [illegible] de 17 à 17 1/2 cts la lb.

SUIF—Il ne s'est fait aucune vente. Nous cotons l'ordinaire au prime [illegible]

GRAISSE—Cet article a été très languissant; il s'est vendu pendant la semaine environ 600 barils et 800 barils à [illegible]

BOEUF—Il ne s'est opéré aucun changement sur ce marché et la demande est toujours limitée. [illegible]

PORC—La plus grande partie des ventes a été faite au prix de $14 50 le mess nouveau et à $14 pour le vieux, [illegible]

LARD SALE—Les transactions sont très limitées, [illegible]

WHISKEY—Le marché a été calme et les prix ont baissé. Les qualités modérées sont maintenant cotées de 18 à 19 cts le gallon. Le commun et les marques ont été [illegible] 19 et 20 cts le gallon.

CHAUX—Il n'y a pas eu de nouveaux arrivages. La Thomaston de seconde main se vend de $1 @ $1 10 cts pour du comptant.

PLOMB—Il ne s'est fait aucune vente et les prix sont nominaux.

CHANVRE—Les prix sont entièrement nominaux; aucune vente n'a été faite depuis plusieurs mois.

SACS EN PITRE—Quelques petites ventes ont été faites de 3 1/4 @ 3 1/2 cts. Aussi, 5,000 sacs en paquets à [illegible]

CORDE & TOILE D'EMBALLAGE—Les transactions ont été restreintes [illegible]

CHANGE—La demande n'ayant pas suffi à la grande quantité de change qui a été offert sur le marché depuis notre dernier revue, les prix se sont [illegible]

FRET—Les engagements de la semaine consistent en deux navires pour Liverpool à 7/16 d. Un navire anglais pour [illegible] Havre à 15/16 c. Une barque pour Hambourg à [illegible] Des cotons ont été pris pour des navires anglais pour Liverpool à 13/32 d. Le cabotage n'a pas changé. Coton pour New-York à [illegible]

Dix piastres de Récompense

Seront données pour l'arrestation du nègre HENRY, âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces. On suppose qu'il se tient du côté d'Alger.
A. POINCY & CO.
10jan—3m10

WHISKEY IRLANDAIS—5 poinçons de la distillerie de "Mahon's Waterside," whiskey de dré che pure, à vendre par
H. C. CAMMACK & Cie
10j—3

Salle Royale.

LA personne qui, par mégarde, a gardé un Porte-Crayon et Plume en or, égaré jeudi sur à la salle de bal de M. Faivre, rue Royale, est priée de le rapporter au bureau du journal. 10j—1f

EN débarquement des navires Attica et Antarctic: 4 tonneaux gruyère mince,
10 caisses de 12 fromages Hollande;
20 do de 50/2 boites sardines à l'huile,
15 do de 100/4 do
LANATA, GANDOLFO & Cie,
10j 9—10, rue Jefferson

EN débarquement du brick Diogène, venant de Marseille:
10 caisses olives farcies,
10 do anchois à l'huile, 5 do thon mariné,
50 caisses Vermouth.
LANATA, GANDOLFO & Cie,
10j 9—10, rue Jefferson

EN magasin et à vendre par les soussignés:
30 barriques vin rouge bon ordinaire;
20 barriques vin rouge Margaux;
10 do do Breathforth 1846;
25 do do Bergnac;
40 caisses absinthe suisse;
100 do cerises, prunes et abricots à l'eau de vie;
100 do vin Chateau Bilau;
150 do vin blanc Haut Sauterne;
30 quartes et huitièmes cognac, différentes marques;
5 quarts cognac vieux;
200 demi-caisses macaroni et vermicelli d'Italie;
200 paniers huile Plagniol, 12 bout.
150 caisses vin muscat;
150 do eau de fleurs d'oranger;
25 caisses marasquin de Zara.
LANATA, GANDOLFO & Cie,
10j 9—10, rue Jefferson

BOUTEILLES Bordelaises—125 paniers par 22 au res, à vendre par HENRY VALETON,
10jan 90, rue St-Louis

GRIGNOLET d'Angers—400 paniers qualité supérieur, à vendre par HENRY VALETON,
10jan 90, rue St-Louis

KIRSCH ET ABSINTHE—30 caisses de Versin & Lecoultre, à vendre par
10jan HENRY VALETON, 90, rue St-Louis

SARDINES DE NANTES—300 caisses en magasin et avec privilège du drawback, à vendre par
10jan HENRY VALETON, 90, rue St Louis

CHAMPAGNE SUPÉRIEUR—100 paniers en débarquement du navire Astrarea, de la marque renommée de Moriset, Huet et d'Ivry, vieux cepe, à vendre par HENRY VALETON,
10jan 90, rue St-Louis

PREMIER grand vin Chateau Haut Brion—150 caisses de 12 bouteilles, année 1846, à vendre par HENRY VALETON,
10jan 90, rue St Louis.

JAMBON de Westphalie, reçus et à vendre par HENRY VALETON,
10jan 90, rue St Louis.

Sardines, Conserves.

EN magasin et à vendre par les soussignés:
50 caisses sardines 1/4 & 1/2 Philippe & Canaud,
6 caisses pâté truffé assortis
1 do asperges
H. NOEL & GUIRAUD,
10jan 103, rue Royale

Cognac.

SOUS les clefs de la Douane et à vendre par les soussignés:
97 futailles cognac A. Beaniof & Co, en 1/2, 1/4 et 1/8
H. NOEL & GUIRAUD,
10jan 103, rue Royale

Absinthe—Kirsch.

150 caisses absynthe "Pernod Fils."
300 do de "Versin et Lecoultre."
20 do kirsch Pernod fils et do
Sous les clefs de la Douane et à vendre par
H. NOEL & GUIRAUD,
10jan 103, rue Royale

EN magasin et à vendre par les soussignés:
300 barriques vin rouge de différentes qualités,
[illegible] caisses vin rouge.
[illegible] do vin rouge diverses marques,
[illegible] do fruits à l'eau de vie.
H. NOEL & GUIRAUD,
10jan 103, rue Royale

NAVIRE Edgard, de Marseille—En débarquement: [illegible]
ANT. GIRAUD,
[illegible] Vieille Levée

☞ Nous appelons l'attention du commerce sur la vente de citrons qui doit se faire aujourd'hui samedi, 10 janvier 1852, à quatre heures et demie, sur la levée, vis-à-vis la Monnaie, par Bernard Turpin.

☞ L'attention des marchands de la ville et de la campagne est appelée à la vente de 125 colis et lots de marchandises sèches du pays et étrangères, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, sans réserve, par Vincent & Cie à leur salle de vente no 13, rue Bienville.

☞ Deux ventes de succession de propriétés foncières auront lieu aujourd'hui à l'Arcade Banks par J. A. Beard & May. La première est la vente des propriétés du Dr. Carpenter, consistant en un grand terrain avec une bâtisse en briques, rue Carondelet près de la rue du Canal, et des terrains à Lafayette, près du marché de la rue des Magasins. La succession de Bellow consiste en une propriété améliorée sur les Champs Elysées près du Chemin de fer du Golfe du Mexique.

☞ Nous appelons l'attention de nos amis de la campagne et des citoyens à la vente de la magnifique habitation **Belle Chasse**, à seize milles au-dessous de la ville. Elle est considérée comme une des plus productives habitations sucrières de l'Etat. La vente aura lieu lundi prochain, à la Bourse St-Louis, par MM. J. A. Beard & May, encanteurs. On pourra voir la description de la propriété et des esclaves au bureau des encanteurs.

☞ L'Assemblée annuelle des souscripteurs de la Société des Orphelins, pour l'élection des directrices qui devront servir pendant l'année suivante, aura lieu à l'Asile Poydras, le vendredi 16 janvier, entre midi et deux heures. 7j—9f

Avis de Société.

LES soussignés ayant formé une société sous le nom de LANATA, GANDOLFO & Co, pour le terme de 3 ans, à dater du 1er courant, ainsi que par acte passé pardevant Félix Percy, notaire public en cette ville, préviennent le public et leurs amis qu'ils donneront tous leurs soins à la vente et à l'achat de marchandises, et qu'ils tiendront toujours en mains, d'importations directes, des vins, liqueurs, &c.

Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1852.
Magasins, 9 & 10, rue Jefferson.
DOMINIQUE LANATA,
Fo GANDOLFO,
10j J. VIOSCA Jn.

Dissolution de Société
ENTRE M. FEMBENBACH & KUSTNER.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public que leur association a cessé depuis le 24 décembre 1851, et qu'ils continuent le même genre d'affaires, chacun pour son propre compte.
M. FEMBENBACH & KUSTNER.

☞ M. Fehrenbach continue le même genre d'affaires à l'ancienne maison, Rue Canal, No 65.
10 janv—4f

Bureau du Ferry de la 1re Municipalité, 60, Vieille-Levée.

DES propositions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'au jeudi, 15 courant, pour la construction du wharf du Ferry de la 1re municipalité.

Les vieux matériaux du wharf actuel pourront être employés s'ils sont en bon état.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau. ROBERT MURPHY. 10j—4f

CANNES à sucre du Mexique—25 paquets de qualité supérieure pour planter, en débarquement du Tampico, à vendre par S. D. BLOSSMAN,
8 janv—3f 15, Conti

TRAITES sur Paris, l'Angleterre et New-York, à vendre par A. J. DEMERTOUX & CO.,
10 nov—1an No. 12, rue Bienville.

[illegible] E. J. HART & CO.

VOR. HEBERT & Cie,
149, RUE DE CHARTRES.
Librairie—Papiers peints—Articles de Bureau.
Abonnements pour 1852

A L'Illustration—Journal Universel,
La Revue des Deux Mondes,
Les Modes Parisiennes,
Le Conseiller des Dames,
Le Journal des Demoiselles,
Le Conseiller des Enfans,
L'Echo des Feuilletons,
Le Revue Catholique,
Pittoresque,
Et à tous les Journaux de Modes—Littéraires—Artistiques—Scientifiques—Politiques—Journaux de Médecine, de Droit, de Pharmacie, d'Architecture, &c., &c.
Musée des Familles 1852. 8 jan

Victor HEBERT & Co,
149, RUE DE CHARTRES.
HISTOIRE du Consulat et de l'Empire, (Par Thiers.)
Le 1 hme volume (Edition de Paris) de cet ouvrage est prêt à être délivré aux souscripteurs. 8 janv

C. YALE Jr & Co,
27, RUE DES MAGASINS, 27,
MARCHANDS EN GROS D'ARTICLES DE FANTAISIE,
[illegible] ARTICLES DE MODES, [illegible] Chapeaux [illegible] Gants, [illegible] Franges, Plumes, [illegible] Fleurs artificielles.

Le tout reçu par les dernières arrivages et forment un superbe assortiment auquel ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne.
C. YALE Jr, & Co.
No 27, rue des Magasins, entre Gravier et Commune. 10sept—6m

CIGARES DE LA HAVANE—1,500,000 de toutes qualités.
SUCRE DE LA HAVANE—60 caisses blanc et jaune.
CAFE DE LA HAVANE—30 sacs, en magasin à vendre par B. VALLS,
[illegible] 73, Magasins

CHARBON pulvérisé pour distillateurs—3 boucauts.
NOIR ANIMAL—50 barils, de Philadelphie, en magasin;
RIZ de la Caroline—200 boucauts.
AMIDON de la Havane—7 barils.
AMANDES amères—7 caisses.
HUILE d'Espagne—50 botejas.
ALCADURA—76 sacs.
GRAINES pour oiseaux—50 sacs et barils.
CIGARETTES des marques Espanola, Sevillana et autres.
TABAC A CHIQUER de Lilienthal—9 barils.
CACAO—80 sacs Guayaquil et 20 sacs Caracas.
ANIMADO de Mallorca—4 pipes, en magasin et à vendre par B. VALLS,
10 janv 27 Magasins

GRAND RABAIS
au No. 19, rue de Chartres.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, que désirant réduire leur stock de marchandises d'hiver, ils offriront, à partir de ce jour, à un rabais de 25 pour cent toutes les marchandises qu'ils ont en magasin, savoir:

Soieries rayées et carreaux à	65 cts la yarde
Mousselines de laine imprimée à	20 do
Popeline changeante à	25 —
Baréges unis et imprimés,	25 —
Mérinos anglais, double largeur,	50 —
Indienne française à	20 —
Corsets sans coutures à	2 50 —
Damassé lil pour table, 6/4 à	45 —
Cachemire imprimé pure laine à	50 —
Tartan français double largeur, à	1 —
Mouchoirs de tête de	15 à 1 —
Alpaca et alépine noire,	50 à 1 25
Satin blanc	65 à 1 —
Damassé laine pour rideaux	[illegible]
Bas et chaussettes coton	[illegible] à 15
Châles tartan 9/4,	75 —
Couvertures françaises,	1 50 à 3 —
Toile percale,	25 à 75 —

Flanelle rouge, blanche, bleue et jaune, kerseys, lin-seys, drill, [illegible], boutons, &c.

A tout un grand assortiment d'autres articles trop longs à mentionner, qui seront vendus aux mêmes conditions. Venez et examinez.
GIQUEL & JAMISON,
7j 19, rue Chartres

HENRY VALETON

VIENT de recevoir par les derniers arrivages, dans son magasin rue St Louis, No. 90, divers VINS et CONSERVES de choix qui complètent un assortiment des plus variés.

Il se fait un plaisir de recommander aux amateurs ses vins de BORDEAUX les plus recherchés, de Sauternes [illegible], Petits Vins du Rhin, Bitter de Hollande, liqueurs supérieures de France et d'Italie, pâtés truffés, truffes du Périgord, [illegible] et tous les articles de conserves alimentaires. 24déc

GRAND RABAIS!
Marchandises sèches à 30 pour cent au-dessous du coût.
Au No 22, rue de Chartres.

L'ENSEMBLE entier du stock acheté par M. Thomas Brady et cédé récemment par MM. J. Wade & Co., sera vendu en détail au plus bas prix, [illegible] une réduction de 30 pour cent au-dessous des prix courans.

Le magasin sera fermé pendant trois jours pour cause d'inventaire et ouvert le 12 courant. Les marchandises comprises dans le magasin étaient principalement [illegible] importées tout récemment d'Europe et du Nord [illegible] pour la saison. 15 déc

AVIS

LA société existant par le passé entre les soussignés sous le titre de "North Brothers" a été ce jour dissoute par consentement mutuel. N'importe lequel des associés et North Brothers & Co. auront le droit de liquider.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1851.
JAMES E. NORTH,
W. H. NORTH.
1 janv—1m

Avis d'association.

LES soussignés ont formé une association pour continuer les affaires de marchandises sèches à leur ancien établissement, encoignure Magasins et Commune, sous la raison de North Brothers & Co.

Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1852.
HARVEY NORTH,
Wm H. NORTH,
ALEX DUTHIL,
E. B. SMEEDES.
1 janv—1m

Avis d'association.

LES soussignés ont formé une association sous la raison de JAMES E. NORTH & Co. pour la transaction des affaires de Bottes, Souliers, Chapeaux, etc. Ils occuperont momentanément une partie du magasin de l'ancienne maison de North Brothers, 11, rue des Magasins.
JAMES E. NORTH.
EMILE MARQUEZE.
1 janv—1m

VIN ROUGE ET BLANC—En magasin et à vendre par le soussigné,
100 barriques vin rouge St Julien,
60 do do do,
60 do do do,
20 do do St Estèphe,
14 do do blanc Haut Barsac,
18d barils do do Haut-Sauterne,
30 barriques vin rouge Montferrand,
40 do do vieux St-Julien pour famille.
X. LAMBERT,
10 déc 98, Magasins.

Fusils de Chasse, Carabines, Pistolets, etc. etc.

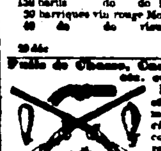

Le soussigné a reçu et offre à vendre un assortiment complet de **Fusils de chasse** simples et à deux coups, des meilleures manufactures d'Angleterre.

Aussi—**Carabines** américaines, pistolets à 5, 5 et 6 coups, cartouchières, poudrières, capsules, etc.
A. SOUBIE, 160, rue Chartres
25déc

DELCROIX,
Magasin de Papier Peint,
106, RUE DE CHARTRES, 106,
Entre St-Louis et Conti.

VIENT de recevoir par les navires Globe et Belle-Assise, du Havre, un magnifique assortiment de papiers peints de toutes les qualités et dessins, tels que papiers glacés et satinés unis—de ornemens—de paysages—de marbrés—de fleurs—de granit pour soubassement et bordures de toutes genres.

Il invite Messieurs les entrepreneurs et les personnes qui ont des appartemens à faire tapisser à visiter ses marchandises—elles seront convaincues qu'il est impossible de trouver un meilleur marché qu'ils en ville. Il se charge de la pose du papier.
DELCROIX,
18 déc 106, rue de Chartres.

Linge fait pour Enfants.
F. FABRE & CO., 30, Magasins,

ONT récemment reçus par l'Empire City, un grand assortiment additionnel de **linge fait pour enfants**, qui, joint à ce qu'ils avaient en main, fait de leur assortiment le plus complet qu'il y ait en ville. Nous engageons nos amis à venir examiner par eux-mêmes.
7déc F. FABRE & Co., 30, Magasins.

☞ Les soussignés ont formé une société sous la raison des **AVET Brothers** pour le commerce de GROCERIES, d'après acte pardevant A. Chappella, notaire en cette ville.
FRED. AVET,
J. B. AVET,
J. AVET—en commandite.
Le soussigné fera désormais la commission.
27déc J. AVET.

EN débarquement du navire Cumberland, de Marseille, à vendre par les soussignés:
100 caisses 12 bouteilles Muscat Frontignan,
20 paniers do huile d'olives de Plagniol,
60 paniers 24/2 do do do,
52 caisses de 12 carafes eau de fleur d'oranger,
155 caisses raisins, olives, cornichons, capres capotes,
10 caisses anchois à l'huile,
1 jarre nougat en boîtes,
V. & E. MAIGNAN,
7jan 63 et 67, rue St Louis

A. PAYA & CO.,
56, RUE DE CHARTRES.

REÇU par les navires Globe & Atala, un grand choix des meilleures ouvrages de littérature française, entre autres:
Esquisses d'une Philosophie, par Lamennais;
Le Tailleur de St Point;
Geneviève, } par A. de Lamartine.
Histoire de la Restauration }
Souveraineté du Peuple, par de Flotte;
Etudes biographiques, par Guizot;
Œuvres de V. Cousin;
Histoire du Consulat et de l'Empire, 11 vol.
Portraits politiques, &c., &c.
Et un assortiment d'**ouvrages illustrés** pour étrennes.
Aussi—Articles pour l'escrime, coutellerie fine, accordéons, billes de billards, **jouets, cartonnages et bonbons fins**, &c., &c. 24dec—30f

Cigares de la Havane.

358 Regalias, Canones, Panetelas, Londres, Prensados, Cazadores, Damas et un grand assortiment de Millares en boîtes de 100 et 250, des meilleures marques et qualités, en débarquement du brick Mary Elizabeth, arrivé de la Havane, et à vendre par D. MIRNIO Jr,
8 jan 34, rue Gravier.

Rue Royale, No. 139,
AU-DESSOUS DE L'HOTEL ST-LOUIS.
REOUVERTURE.

A. HERNANDEZ, avantageusement connu comme ayant constamment en magasin un assortiment complet de cigares de première qualité et des meilleures marques, annonce à ses amis et au public en général qu'il vient de faire la réouverture de son magasin, où comme par le passé, on trouvera toujours du tabac et des cigares de choix.

Il ose espérer que ses amis et connaissances voudront bien lui continuer leur patronage. 8sept

Académie d'Ecriture et de Tenue des Livres.

DOLBEAR, No 34, rue du Canal.—(Etablie en 1830). Elle est ouverte de 9 heures du matin à 9 heures du soir, pour les dames et les enfants. Ecriture de fantaisie, tous sont bellement formés [illegible]. A vendre le Dolbear's Science of Penmanship, 7me édition américaine; ainsi que plumes en or [illegible] de Dolbear, par RUFUS DOLBEAR,
8 janv—1m 34, rue Canal.

Académie d'Ecriture de Dolbear,
[illegible], rue du Camp.

LES Messieurs, Dames et Enfants peuvent en peu de temps acquérir une belle écriture de commerce.

Les Enfants pourront recevoir des leçons [illegible]. Heures de leçons: de 9 à 12 heures A. M., de 4 à 6 heures P. M., et de 7 à 9 heures du soir.
J. W. DOLBEAR,
7j [illegible], rue du Camp.

MATCHES.

[illegible]

[illegible] JOSEPH MITCHELL,

S demi barils, de la raffinerie Surau, de Toulouse, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
9 jan 24, rue de la Douane

BARILS DE MELASSE—1000 barils garantis, bon, à vendre délivrable à la côte, à $1 le baril, par LOISON & SILVESTRE,
9 jan 24, rue de la Douane

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Inconnu de Marseille:
30 barriques vin Bergasse.
CHARLES CAVAROC,
9j—3f 30 rue Bienville

EN magasin et à vendre par le soussigné:
450 barriques vin rouge,
70 barriques vin rouge vieux, 30 do vin Bergasse,
75 barils vin blanc, 31 barriques vin blanc,
15 demi barriques vin blanc 1846,
2500 caisses vin rouge, 11 caisses seringues,
123 caisses absinthe, 1 [illegible] de vie [illegible] de prunes,
50 do poires do 25 do prunes do,
94 do de 10/2 boites sardines,
175 paniers huile d'olive, 12 bouteilles,
50 do do 24/2 do
30 malles véritables mouchoirs des Indes.
CHARLES CAVAROC,
9j—3 30, rue Bienville

VINS—60 barriques vin Bergasse
100 paniers huile vrai
50 barriques vin rouge pour familles
25 barils vin blanc de la cité,
8 1/2 Cognac vrai Salignac,
50 barils Porto vin,
50 caisses de vin rouge vrai Château Léoville 1845,
100 do do ordinaire,
80 milliers bouchons demi-bas,
12 caisses eau de fleur d'oranger triple,
10 do rose de rose do,
A vendre par L. MAJESTE,
9jdec—3 60, Vieille Levée

REÇU par l'Atrice, de Bordeaux—50 barriques vin rouge ordinaire;
30 barriques vin rouge vieux,
300 1/2 boîtes truffes,
300 1/2 et 1/4 boîtes pâtés assortis
20 barils vin blanc,
A vendre par JEAN FISSE,
7 jan enc. St Pierre et Royale

SARDINES à l'huile—100 caisses de la marque Guillouis, à vendre par BRUGUIERE & Co,
8jan 9, Bienville

TABAC en feuilles—45 balles pour envelopper, de qualité supérieure, à vendre par
BRUGUIERE & Co,
8jan 9, Bienville

Charbon—Charbon.

200 BOUCAUTS charbon anthracite, et marque sur de la Douane [illegible]
200 boucauts de Pittsburg, [illegible] approvisionnement pour les habitations.
300 tonneaux Cannel anglais supérieur, au plus bas prix du marché, en lots et en détail.
Charbon de Pittsburg par chargement. 2 jan

TAPIS, TOILE CIREE, &c.

RECEMMENT reçus des manufactures anglaises et américaines:
Tapis, tapisseries en velours et Bruxelles;
Tapis 3 plis, de Bruxelles, ingrain et Venitien;
Rideaux en draps, toiles, etc. Couvertures de lits, blancs, pianos, etc., tapis pour escaliers et autres.
Tapis en toile cirée, de 3 1/4 à 24 pieds de large, dernier genre.
Le tout est offert en vente aux plus bas prix par
A. BROUSSEAU & CO,
5 janv—6b 22, Chartres

AUX AGENTS DE STEAMBOATS—Le soussigné a en magasin des souffres de seconde main, en très bon ordre, et à vendre à des prix modérés. S'adresser à JOSEPH MITCHELL,
15jan 36 Poydras

Vins et Liqueurs pour familles.

25 barriques vin St-Julien Médoc,
20 barriques vin Cabernet Médoc,
14 barriques vin Chateau Margaux,
10 do do do Lafite,
12 do do do Haut-Brion, Pape Clement,
20/2 do do do St-Julien,
30 do do do blanc Ht Sauterne,
130 caisses vin Cantenac Médoc,
100 do do Château Margaux,
75 do do Léoville
50 do do Chateau Latour,
40 do do Grand Larose,
30 do do Haut-Brion,
50 do do 24/2 bout. do
130 do vin blanc Haut-Sauterne,
25 do do 24/2 bout. do,
10/4 pipes vieux Madère London Particular,
50 douzaines vieux Oporto,
25 do vin du Rhin,
45 do do St-Georges,
25 caisses absinthe suisse E. Pernod,
40 do do de Versin & Lecoultre,
12 do kirschwasser do,
20 paniers anisette superfine,
15 douzaines curaçao extra supérieur,
10 do liqueurs supérieures assorties,
20 do marasquin supérieur,
12/2 pipes vieux cognac 1815,
25 douzaines vieux rhum de la Jamaïque,
20 do do Sherry wine.
A vendre par FERROS FRERES,
Nos 247 et 249, rue Royale, encoig. Du Maine.
6 janv—1m

EN débarquement du navire Atrice, de Bordeaux,
[illegible] boîtes, 1500 demi boîtes sardines à l'huile,
1000 quarts boîtes do
50 boîtes et 500/2 boîtes cepes à l'huile,
50 boîtes royans à l'huile,
10 douzaines bouteilles sauce aux tomates,
50/2 boîtes cailles et mauviettes truffées,
1000/2 do conserves de marine
A vendre par FERROS FRERES,
Nos 247 et 249, rue Royale, enc. Du Maine.
6 janv—1m

Linge fait! Linge fait!
Assortiment complet de linge fait de Mode, au magasin, No. 34, rue des Magasins, pour être vendu immédiatement à des prix sans précédens.
ALFRED MONROE & Co.,
34, RUE MAGASINS.

AYANT en main un IMMENSE ASSORTIMENT DE LINGE FAIT et désirant le réduire autant que possible avant la fin de la saison, ils ont mis leurs prix très bas afin d'appeler l'attention de ceux qui désirent acheter. Venez examiner l'assortiment et les prix, et vous serez obligés de profiter de l'occasion. ALFRED MONROE & Cie.
6j—1m 34, Magasins.

Habillements et Habits en drap fin, meilleur marché que jamais.

NOUS avons environ mille habillements et habits de drap de plus qu'il ne nous faut, que nous vendrons à assez bas prix pour satisfaire les plus économes. ALFRED MONROE & Co.
6j—1m 34, Magasins

Pardessus! pardessus!
Vente à Grand Rabais.

PARDESSUS couverts, pardessus en drap pilote, pardessus en drap Whitney, toute espèce de pardessus peut être maintenant acheté à des prix plus bas qu'ils n'ont jamais été offerts à la Nile Orléans.
ALFRED MONROE & Cie.
6j—1m 34, Magasins

REÇU par l'Andover, de Bordeaux, et à vendre, une facture de:
Cèpes à l'huile en 1/2 boîtes;
Truffes pures en 1/2 boîtes;
Petits pois en 1/2 boîtes;
Pâtés truffés en 1/1, 1/2 et 1/4 de boîtes
Sardines à l'huile en 1/1, 1/2 et 1/4 de boîtes
Fruits au jus, en bouteilles, à vendre chez
J. E. LOREILHE,
6 jan Encoign. Royale et Douane.

VIN DE PORTO—50 caisses vin de Porto de Burgmeister, très vieux, à vendre par
THOMAS PINET & Co.
6janv 29, rue Conti.

CERISES A L'EAU DE VIE—100 caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par
THOMAS PINET & Co.
6janv 29, rue Conti.

EAU DE VIE—100 futailles eau-de-vie Propriétaires Unis, 50 futailles eau-de-vie Armagnac, en 1/2, 1/4 et 1/8 de pipe pale foncé, à vendre par
THOMAS PINET & Co.
6 janv 29, rue Conti.

EAU DE VIE—10/4 et 10/8 eau-de-vie Pinet Castillon & Co, 1834; 10/4 et 5/8 do do 1836; 10/4 de do 1844; 10/4 et 10/8 do do 1850, à vendre par
THOMAS PINET & Co.,
6 janv 29, rue Conti

EX Atala—10/4 eau de vie Pinet Castillon & Co, 1850;
10/4 eau de vie Dupperron, à vendre par
THOMAS PINET & Cie,
6j 29, rue Conti

TRUFFES—PETITS POIS—1,000 1/2 boîtes truffes, 2000 1/2 boîtes petits pois de Nantes, à vendre par THOMAS PINET & Co,
6j 29, rue Conti

VIN ROUGE—50 barriques vin rouge St-Julien et St Estèphe, à vendre par
THOMAS PINET & Cie,
6j 29, rue Conti

VIN BLANC—150 caisses vin blanc Haut Sauterne, à vendre par THOMAS PINET & Cie,
6j 29, rue Conti

MAGASIN avec étagères et comptoir à louer No [illegible], 115, Vieille Levée. 3

Bottes, Souliers et Brodequins.
300 caisses de [illegible], Forest Prince, Antelope et Buffalo, à vendre à bon marché par JOHN M. GOULD & Cie,
6jan 36, rue des Magasins

Chapeaux—Chapeaux.

En débarquement du navire Parade et en magasin—Un grand assortiment de chapeaux en feutre, soie, laine, etc., à vendre à des conditions libérales par J. M. GOULD & Cie,
6 jan 36, rue des Magasins

SHIRTS, ÉPERVIERS.
P. LEPREHIEN,
Rue de Chartres, 79, entre Bienville et Conti.

COTONS, fil, laine [illegible] achat par divers navires [illegible] qu'il sait encore en dans son [illegible] éperviers à petites mailles et [illegible], depuis 3 brasses et [illegible] la convenance de [illegible] demande. 16déc

HUILE D'OLIVES—En débarquement du navire [illegible], de Marseille:
[illegible] caisses de 12 bouteilles, marque Plagniol,
[illegible] de 24/2 bouteilles Plagniol,
[illegible] de 12 bouteilles, Despanet fils,
[illegible] de 12 bouteilles, Désirat,
[illegible] caisses de 10 bouteilles, Plagniol
[illegible] caisses de 24/2 bouteilles Plagniol
A vendre par LOISON & SILVESTRE,
[illegible] 24, rue de la Douane.

INSTITUTION DE Mme. PARENT,
RUE DOUANE,
Entre Royale et Bourbon.

☞ Madame Parent a transféré son institution rue de la Douane, entre Royale et Bourbon, dans le local ci-devant occupé par Mme Granet, admirablement convenable pour recevoir des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes. Ce local renferme une cour spacieuse et un jardin pour les récréations. Les appartements sont vastes et bien aérés. Cette institution présente aux parents toutes les garanties et tous les avantages désirables tant pour l'éducation morale que pour l'éducation intellectuelle des jeunes personnes. Toutes les branches d'une éducation solide et accomplie y sont enseignées dans les deux langues par les meilleurs professeurs, ainsi que les arts d'agrément, musique, dessin, peinture et broderie, &c. Le professeur Auchmurty est chargé des hautes classes d'anglais, et le professeur Gilbert des classes de mathématiques. Un prêtre attaché à l'établissement prépare les élèves à la première communion.

Pour les conditions, s'adresser à l'institution. Les parents pourront visiter l'établissement tous les dimanches.

Références:

Hon. P. Soulé,	Hon. A. D. Crossman,
Rév. M. Louve,	Dr. Meux,
C. Roselius Esq,	L. Eyma Esq,
E. Forstall Esq,	W. H. Wilder Esq.

16 dec—1f

Maison DOCTEUR,
Encoignure Bourbon et Toulouse.
Prêt d'argent sur dépôt, ou achat à réméré.
CONDITIONS PLUS AVANTAGEUSES
ACHAT ET VENTE DE MEUBLES, CRISTEAUX, PORCELAINE, ORFEVERIE ET BIJOUTERIE.

SE charge de la réparation des meubles et du déménagement, on y apportera les soins les plus minutieux. 5[illegible]

JOUETS! JOUETS!

100 caisses jouets assortis, directement d'Allemagne, très convenables pour les détaillants de la ville et de la campagne, à vendre à bon marché, par CHAS. POLLARD & CO.,
No 12, rue du Canal,
Aussi, 200 caisses pétards, qualité supérieure.
15 déc—1m

CONSTAMMENT en main—Un grand assortiment de CIGARES DE LA HAVANE de toute description et des marques les plus renommées.
PRINCIPES—D'importation directe de Puerto Principe.
SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, brun et jaune, à vendre en magasin par
J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée,
9 jan entre Douane et Bienville

SIROP GOLDEN—De qualité très supérieure, en demi barils, de la raffinerie Surau, de Toulouse, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
9 jan 24, rue de la Douane

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

SAMEDI, 10 JANVIER 1852
LA FAVORITE,
Grand opéra en 4 actes, de Donizetti.

Au premier jour, la 3me représentation de
LE PROPHETE,
Grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer.
☞ On commencera à 6 3/4 heures.

Théâtre des Variétés.

SAMEDI, 10 JANVIER 1852.

Le spectacle commencera par la comédie de **Times Tries All**—Sera suivi du ballet opéra **La Bayadère** et sera terminé par **Grumshaw and Bradshaw.**

☞ Les portes seront ouvertes à six heures et demie, le spectacle commencera à sept heures précises.
☞ Loges et parquets 75 cents, secondes loges 50 cents, galeries 25 cents.

BENEFICE DE M. NEAFIE.

Son engagement au THÉATRE ST-CHARLES se terminera par son Bénéfice.
Lundi, 12 du courant,
Pour cette occasion, le spectacle se composera de la tragédie nouvelle de
HAROLDE,
The Merchant of Calais.
Distribution des rôles de Harolde:
Harold, M. Neafie—Valmonde, M. Perry—Jacques, M. Ellinge—Babtist, M. Meredith—Le Roux, M. Rocme, etc.—Eléonor, Mme Stuart, Rosamonde, Mme Ryner, &c.

Avis.—La dite tragédie n'a été représentée que deux fois à Richmond (Va) où elle a obtenu le plus grand succès et a mérité l'éloge tant du public que de la presse de cette ville.

A ce qui précède sera ajouté d'autres attraits qui seront énumérés dans les affiches du jour. 10j—3

BAL DU GLOBE,
Encoignure St-Pierre et St-Claude.

Le public est informé que l'ouverture de cette belle salle a eu lieu SAMEDI 8 du courant, et qu'il y aura un BAL MASQUE qui continuera pendant toute la saison d'amusement. Des affiches placées à toutes les encoignures et dans tous les endroits publics, feront connaître les jours où ces bals auront lieu.

Un orchestre choisi, sous la direction d'un habile chef, exécutera les valses polkas et contredanses les plus modernes.

Dans un salon près de la salle, se trouvera une cuvette où toutes les meilleures liqueurs et rafraîchissemens seront servis. Aussi—un restaurant placé sous la direction d'un excellent cuisinier.

Cinq officiers de police nommés par le recorder préserveront la paix et le décorum pendant le bal.

☞ Personne ne sera admis dans le bal avec des armes. S. MIOSKI,
8 nov ☞ Propriétaire

Un Grand Bal Masqué

☞ Sera donné à la SALLE DE L'ARMORY, le vendredi, 16 janvier 1852, un GRAND COSTUME MASQUE, au bénéfice de la caisse de secours sous le patronage de la TRÈS VÉNÉRABLE GRANDE LOGE de l'Etat de la Louisiane.

Et sous la direction des personnes ci-après nommées:

John McKee,	S. Calongne,
J. R. Brady,	G. W. Rice,
S. O. Rice,	A. Fernandez,
J. Santini,	R. C. Kibbe,
C. Goodman,	A. Bonnet,
S. A. Guest,	F. Sancho,

COMITE D'INVITATION

S. Harriman,	E. Mansfield,
J. T. Pemberton,	R. P. Vaughan,
M. W. Perkins,	J. Garlick,
E. Barnett,	A. Delabatut,
T. Blake,	J. Leeds,
J. L. Warner,	A. Durbin.

Le prix de billet pour un cavalier et autant de dames qu'il voudra inviter, sujet à l'approbation du comité d'invitation, est fixé à 5 piastres.

Le public est informé que les billets sont personnels et qu'ils ne peuvent être transférés. On pourra s'en procurer dans les principaux magasins de musique et librairie.

On peut obtenir des billets d'invitation de dames en s'adressant à Edw. Barnett, grand secrétaire, rue Canal, 31. N. B. Aucun billet ne sera vendu à la porte le soir du bal. 10déc

Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1852.

UNE élection par les actionnaires pour six directeurs, aura lieu à la maison de banque, No. 18, rue de Chartres, le lundi, 2 février prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
G. A. FRERET, caissier
8 jan

Banque de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1852.

LES Actionnaires de cette institution sont par la présent notifiés que l'élection annuelle des Directeurs aura lieu à la maison de Banque, le lundi 26 du courant, entre 11 heures A. M. et 2 heures P. M.
7j R. M. DAVIS, Caissier

Banque des Négocians et des Artisans.
Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1852.

LA Directeur de cette Banque a ce jour déclaré un dividende de quatre pour cent sur les profits des derniers six mois, payable aux actionnaires de la ville à dater du lundi 12 du courant, et aux actionnaires de New-York, à dater du 1er février prochain.
8 jan—7 G. CRUZAT, caissier

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.
31 décembre 1851.

L'ÉLECTION annuelle de treize directeurs, par les actionnaires, pour le terme d'un an, aura lieu le lundi, 2 de février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
Par ordre de la Direction,
1er janv D. F. GUEX, caissier.

Compagnie d'Assurance des Négocians.
Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1851.

L'ÉLECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu au bureau de la compagnie le lundi 12 janvier 1852, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M. JOHN PEMBERTON,
31 déc

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1851.

L'ÉLECTION annuelle de treize directeurs par les actionnaires aura lieu au bureau de la dite banque lundi, 2 février prochain.
Par ordre, EUG. ROUSSEAU, Caissier
31déc—3m

Bureau de l'agence de la Compagnie d'assurance mutuelle du Soleil.
Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1851.

LE dividende pour 1851 sur les scripts de cette compagnie seront payés à ce bureau.
15 déc—1m L. MATHEWS, agent.

Banque des Négocians et des Artisans.
Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1851.

L'ÉLECTION annuelle des Directeurs de cette institution aura lieu au local de la Banque, le lundi, 5 janvier prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi. G. CRUZAT,
29 déc—10 caissier

Bureau du Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.
Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1851

AVIS—L'élection annuelle des directeurs de cette compagnie pour l'année suivante, aura lieu à ce bureau le lundi, 12 janvier prochain, entre dix heures A. M. et deux heures P. M.
Par ordre de la direction,
CHARLES BAQUIE,
12 déc—30 secrétaire

Fdo de FUENTES, J. CHALARD.
FDO. DE FUENTES & CO.
Négocians Commissionnaires.
IMPORTEURS DE VIN DE BORDEAUX, EAUX DE VIE ET DE CIGARES DE LA HAVANE, ETC.
24déc—6m 99, Vieille-Levée

AVIS.
Aux Fashionables.
AUX MAGASINS D'ALBERT & TRICOU,
Rue de Chartres, 37, et encoignure Royale et St Louis.

Les premiers chapeaux mode d'automne, de Paris viennent d'être reçus.

Ainsi qu'un large et bel assortiment de chapeaux et casquettes de fantaisie, pour enfans de tout âge et jeunes gens.

Aussi—Chapeaux d'amazone, pour dames.
Capotes en castor gris et noir, pour dames.
Le tout confectionné sous la surveillance de notre Sr. J. J. Albert. [illegible]

Ane Z. CAVELIER. L. F. MAXENT.
CAVELIER & MAXENT.
Rue Royale, No. 169,

INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & E. CAVELIER, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, ou barriques et en caisses. 10dec

VIN BLANC—32 demi barriques en débarquement du navire Medemseh, de Bordeaux, à vendre par CAVELIER & MAXENT
18déc 169, rue Royale

VIN ROUGE—40 barriques bon ordinaire, en débarquement du navire Medemseh, de Bordeaux, à vendre par CAVELIER & MAXENT
18déc 169, rue Royale

A LOUER.

Les magasins suivants, faisant partie de la bâtisse St Louis:
Le magasin situé rue Royale, à gauche de l'entrée de l'hôtel St-Louis.
Le magasin attenant à celui ci-dessus désigné.
Le magasin situé rue St-Louis, précédemment occupé comme bureau de la salle de bal.
Le magasin attenant à celui ci-dessus décrit, du côté le plus proche de la rue de Chartres.
S'adresser à la BANQUE DES CITOYENS.
25 oct ☞

A LOUER—Un magasin No 30, Faubourg Tivoli, entre Hôpital et Quartier—DEUX MAGASINS rue Gaiennie, entre Hôpital et Quartier. S'adresser à ALEX. BONNEVAL.
Loure C Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville.

A LOUER—Une jolie maison de résidence, composée de cinq pièces, cour et jardin, avec puits, située rue de l'Union, entre Urquhart et Olivia, 3me municipalité. S'adresser à PAUL LACROIX, 1, Toulouse
16déc

Bottes, Souliers et Brodequins.
—134 colis en débarquement des navires Alleghany, Trimountain et Rainbow, ensemble avec un bel assortiment en magasin, à vendre par G. W. DUNBAR.
20déc 3, Magasins

BOTTES POUR LA BOUE, Brodequins russet, Chaussures communes et en laine, à vendre par FROST & Co,
20 déc 13, Magasins

Bottes, Souliers et Chapeaux.
[illegible] caisses maintenant en magasin, formant un assortiment complet convenable pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre par J. HOBBS & Co,
Successeurs de R. Q. Hobbs,
20 déc 9, rue de la Douane

CHAUX DE THOMASTON—2,000 barils chaux de pierre de Thomaston, en débarquement à vendre par THS. BLOIS & Cie,
30déc 91, rue des Magasins

CIMENT—500 barils ciment hydraulique de Rosendale, en débarquement et en magasin, à vendre par THS. BLOIS & Cie,
30déc 91, rue des Magasins

BRIQUES A FEU—40,000 anglaises;
35,000 Pittsburg;
20,000 Pensacola, vendre par THS. BLOIS & Cie,
30déc 91, rue des Magasins

MIEL—85 barils de Cuba, qualité supérieure, en débarquement du brick Adams Gray, et à vendre par S. DE VISSER & Cie,
30déc 96, Vieille Levée

EN magasin et à vendre par le soussigné:
50 caisses absinthe suisse, directe importation, marque de V. & L. et E. Pernod,
40 do kirsch do do.
150 paniers anisette;
50 caisses eau verte;
70 do eau de Dantzick;
25 do crème de thé;
100 do bitter et peppermint;
250 do liqueurs assorties fines;
[illegible] do do surfines;
[illegible] do do superfines;
150 do do extra fines;
200 do curaçao petits et grands modèles;
260 do marasquin do do do,
[illegible] do absinthe de diverses marques,
150 do kirsch do,
160 do fruits à l'eau-de-vie;
[illegible] do vin ordinaire;
300 paniers anisette fine;
[illegible]
[illegible] Bourbon et Monongahela,
[illegible] vin rouge, pour famille, [illegible]
P. ROUSSEL,
[illegible] entre Chartres et Levée.